

المملكة المغربية
ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵏ ⵍⴰⴳⴷⴰⵢⵜ

Ministère de l'Economie et des Finances
وزارة الاقتصاد والمالية
ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵏ ⵍⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵏ ⵍⴰⴳⴷⴰⵢⵜ

Direction des Domaines de l'Etat
مديرية أملاك الدولة
ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵏ ⵍⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵏ ⵍⴰⴳⴷⴰⵢⵜ

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023



Domaine Privé de l'Etat:

*Un actif stratégique au service
du développement socio-économique
du Maroc*

المملكة المغربية
ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵏ ⴰⴽⴷⴰⵢⵜ

Ministère de l'Economie et des finances
وزارة الاقتصاد والمالية
ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵏ ⴰⴽⴷⴰⵢⵜ ⵏ ⴰⴳⴷⴰⵢⵜ

Direction des domaines de l'Etat
مديرية أملاك الدولة
ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵏ ⴰⴽⴷⴰⵢⵜ ⵏ ⴰⴳⴷⴰⵢⵜ

Domaine Privé de l'Etat

Actif stratégique au service
du développement socio-économique
du Maroc



صَاحِبُ الْجَلَالَةِ الْمَلِكُ مُحَمَّدُ السَّادِسُ نَصْرُهُ اللهُ

Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'assiste



(...) A présent que la dynamique nationale de développement a atteint un stade de maturité avancée, il nous appartient de faire preuve de ce sérieux reconnu pour franchir de nouveaux seuils sur la voie du progrès et pour échafauder des réformes, des projets de plus grande envergure, dignes des Marocains.

Cher peuple,

Le sérieux que Nous exaltons n'est pas un terme vide de sens, de portée purement formelle. C'est, au contraire, un concept intégré qui recouvre un ensemble d'idéaux et de principes opératoires.

Aussi longtemps que le sérieux est le moteur de nos actions, nous réussirons à renverser les difficultés et à relever les défis.

(...) Ces projets portent témoignage du génie marocain et attestent la confiance placée dans les capacités intrinsèques de nos jeunes, ainsi encouragés à redoubler d'inventivité et de créativité. Ils concourent aussi à la promotion du label « Made in Morocco » et confortent le positionnement du Maroc en tant que destination majeure pour les investissements productifs.

(...) De plus, le sérieux que Nous préconisons doit avoir cours parmi les opérateurs économiques, dans les domaines de l'investissement et de la production et au sein du monde des affaires.

En définitive, le sérieux est la clé de voûte d'une approche intégrée qui subordonne l'exercice de la responsabilité à l'exigence de reddition des comptes et fait prévaloir les règles de bonne gouvernance, la valeur travail, le mérite et l'égalité des chances.

(...) Cher peuple,

Dans un monde secoué par l'ébranlement des valeurs et des référentiels et confronté à l'imbrication de nombreuses crises, nous avons plus que jamais besoin de faire preuve du sérieux tel que tous les Marocains le conçoivent :

D'abord, par un attachement sans faille aux valeurs religieuses et patriotiques et à notre devise éternelle : Dieu – la Patrie – le Roi ; (...)



Extrait du Discours de SM le Roi Mohammed VI à Son peuple fidèle le 29 juillet 2023 à l'occasion du 24^{ème} anniversaire de l'accession du Souverain au Trône de Ses glorieux ancêtres.

MOT DU DIRECTEUR

Chère lectrice, cher lecteur,

La Direction des Domaines de l'Etat est ravie de vous présenter son rapport d'activité pour l'année 2023 qui offre un aperçu détaillé sur ses réalisations phares. Il constitue une occasion idoine pour passer en revue une année de travail, dresser le bilan et mettre en exergue les résultats obtenus.



Tout d'abord, je tiens à remercier mon prédécesseur M. Abdellatif AMRANI pour la qualité du travail accompli au sein de la DDE pendant son mandat et les performances détaillées dans ce rapport en témoignent.

2023 a été une année riche, marquée par de nombreux défis imposés par un environnement institutionnel de plus en plus exigeant en matière d'accompagnement des politiques sectorielles et d'investissement de notre pays. La DDE a su répondre avec agilité et résilience grâce à son efficacité opérationnelle notamment à travers l'accélération de la mise en œuvre des différents chantiers inscrits dans le cadre de sa vision stratégique 2022-2026.

Durant l'année 2023, la DDE a continué à assurer son rôle en tant qu'agent foncier de l'Etat, ayant pour objectif de garantir une offre foncière en appui au développement des écosystèmes prioritaires et l'extension des équipements publics notamment pour les départements de l'éducation nationale et de la santé publique.

Ainsi, en termes de réalisations, le bilan de la DDE pour 2023 est caractérisé par les performances suivantes :

- ▶ 13 438 Ha relevant du domaine privé de l'Etat ont été mobilisés au profit de 466 projets totalisant un investissement dépassant les 37,8 MMDh;
- ▶ 3 841 Ha ont été loués dans le cadre du partenariat agricole au profit de 179 projets, pour un loyer annuel de 5 156 144 Dh et un investissement projeté de l'ordre de 685 MDh;
- ▶ 310 Ha relevant du domaine privé de l'Etat ont été affectés aux différents départements ministériels pour la réalisation d'équipements publics et socio-éducatifs ;
- ▶ 458 Ha ont fait l'objet d'acquisitions immobilières, dont 65% réalisées par voie amiable;
- ▶ 838 742 Ha ont été immatriculés avec l'obtention des titres fonciers y afférents ;
- ▶ 385 923 Ha ont fait l'objet de dépôts de réquisitions d'immatriculation. Ce qui a permis d'augmenter la réserve foncière de 11% par rapport à 2022.

► 883 jugements concernant la DDE ont été prononcés par les différentes juridictions courant l'année 2023, dont 71% sont en faveur de l'Etat : 50% de ces jugements se rapportent aux affaires d'immatriculation et d'assainissement des occupations des immeubles domaniaux ;

► 27,636 MMDh ont été recouverts au titre des produits et revenus domaniaux. Comparativement à l'année 2022, les recettes ont enregistré une hausse de l'ordre de +2%, portée principalement par les recettes provenant des mécanismes de financements innovants.

Par ailleurs, et considérant l'importance que revêt le système d'information de la Direction dans la gestion des procédures domaniales, la DDE a procédé au renforcement de ses deux systèmes AMLACS et SIGDOM. Et cela, à travers les évolutions qui ont été déployées au titre de l'année 2023, ce qui constitue une avancée considérable dans l'ambitieux chantier de la digitalisation de l'action domaniale.

L'année 2024 apporte avec elle de nouvelles perspectives. A la DDE, notre volonté pour cette année est de continuer à répondre aux enjeux auxquels s'attèle notre pays à travers la mobilisation d'un foncier assaini et valorisé, pour un meilleur accompagnement des projets stratégiques à fort impact .

Aussi, la DDE aspire à ce que l'année 2024 soit celle de l'adoption du projet du code domanial, qui donnera certainement une impulsion à l'action domaniale grâce à son apport attendu en matière de la sécurisation du patrimoine privé de l'Etat et du renforcement de l'encadrement juridique des procédures de sa gestion.

Sur le plan managérial, il sera procédé, à la signature des Contrats de performance avec les Directions Régionales et les Divisions Centrales. L'objectif principal de ce nouveau dispositif est d'assurer un meilleur accompagnement de la mise en œuvre du Plan d'Action Stratégique 2022-2026 de la Direction et de renforcer la responsabilisation des gestionnaires par le biais d'une batterie d'indicateurs de suivi, renseignant ainsi sur l'impact et le résultat de leur gestion sur le DPE.

Dans cet esprit, la performance collective constitue la finalité escomptée de l'ensemble des structures de la DDE au profit desquelles un ambitieux programme de renforcement des capacités sera mis en œuvre à compter de l'année 2024 et ce, pour leur permettre d'être au diapason avec les challenges engagés par notre pays notamment dans les domaines interpellant notre direction.

Il est clair que les performances exposées dans le présent rapport ne sauraient être atteintes sans l'engagement et le dévouement de notre Capital Humain Domanial, principale richesse de notre institution à qui j'adresse mes vifs remerciements. Par la même occasion, j'incite nos Femmes et Hommes, au niveau régional et central, à maintenir la cadence et à redoubler d'effort, au service d'une politique de gestion du domaine privé de l'Etat plus performante.

SOMMAIRE

A PROPOS DE LA DDE
DOMAINE PRIVE DE L'ETAT : CHIFFRES CLES
STRATEGIE ET PILOTAGE DE LA PERFORMANCE
PANORAMA DES FAITS ET EVENEMENTS MARQUANTS

01

P : 17

CONSTITUTION ET GESTION DU DOMAINE PRIVÉ DE L'ETAT AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS ET SOCIAUX

- I. Acquisitions immobilières..... 18
- II. Affectations immobilières 20
- III. Parc de logements 21
- IV. Opération CHOUHADAS 23

02

P : 24

SOUTIEN DES POLITIQUES D'INVESTISSEMENT PRODUCTIF ET LES PROGRAMMES STRATEGIQUES DE L'ETAT

- I. Mobilisation au profit des secteurs productifs 25
- II. Mobilisation au profit du holding AI OMRANE 29
- III. Partenariat agricole 30
- IV. Accompagnement des programmes de développement et des
stratégies sectorielles objet de conventions de partenariat 31

03

P : 34

RENFORCEMENT DE LA PROTECTION DU DOMAINE PRIVE DE L'ETAT

- I. Apurement juridique 36
- II. Traitement des occupations sans droit ni titre 37
- III. Contentieux judiciaire et administratif 39

04

P : 43

VALORISATION DU DOMAINE PRIVE DE L'ETAT

- I. Evaluation immobilière 44
- II. Affectation urbanistique du DPE 46
- III. Produits et revenus domaniaux 47
- IV. Gestion active dans le cadre des mécanismes de financements
innovants 48

05

P : 49

DDE : UNE ADMINISTRATION AU PLUS PROCHE DE SES USAGERS ET AU SERVICE DES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

- I. Relation avec les partenaires institutionnels et suivi des
réclamations 50
- II. Communication ouverte et modernisée 54

06

P : 57

GOVERNANCE FORGÉE SUIVANT UNE VISION DE TRANSITION MANAGÉRIALE ET DIGITALE

- I. Système d'information performant et évolutif 58
- II. Valorisation et développement du capital humain 66
- III. Gestion budgétaire 69
- IV. La DDE modernise son dispositif de gestion des risques pour une
meilleure performance 70

A propos de la Direction des Domaines de l'Etat

De par ses missions, la Direction des Domaines de l'Etat (DDE) accomplit un rôle primordial en matière d'accompagnement des politiques de développement économique et social, à travers la mobilisation du foncier nécessaire à la mise en œuvre des stratégies sectorielles, à la réalisation des équipements publics et des projets d'investissement créateurs de richesse et d'emplois.



DOMAINE PRIVÉ DE L'ETAT : CHIFFRES CLÉS

4,2M
Ha

SUPERFICIE DU DPE

Le DPE est constitué de 4 200 387 Ha,
répartit en : 87% Rural, 9% Suburbain,
4% Urbain.

838 742
Ha

IMMATRICULATION

838 742 Ha : Titres fonciers obtenus.
385 923 Ha : Réquisitions déposées.

458
Ha

ACQUISITIONS

458 Ha ont fait l'objet d'acquisitions immobilières
pour une valeur de 1 337 MDh.

310
Ha

AFFECTATIONS

310 Ha relevant du domaine privé de l'Etat ont été
affectés aux différents départements ministériels
avec environ 138 PV d'affectations.

156
unités

VENTE DE LOGEMENTS

156 unités vendues pour une valeur
de 32,91 MDh.

13 438
Ha

INVESTISSEMENT

13 438 Ha relevant du domaine privé de l'Etat ont
été mobilisés au profit de 466 projets totalisant
un investissement dépassant les 37,8 MMDh.

6 192
Ha

ASSAINISSEMENT DES OCCUPATIONS SANS DROIT NI TITRE (OSDT)

Assainissement de 6 192 Ha, objet
d'occupations sans droit ni titre.

883
Jugements

CONTENTIEUX

883 jugements concernant la DDE ont été prononcés
par les différentes juridictions courant l'année 2023,
dont 71% sont en faveur de l'Etat

816
Opérations

EXPERTISES

816 opérations d'expertises réalisées pour
une superficie globale de 108 580 Ha.

27 636
MDh

RECOUVREMENT

Les recettes domaniales se sont établies
à 27 636MDh.

3 841
Ha

PARTENARIAT AGRICOLE

3 841 Ha mobilisés pour un
investissement global de 685 MDhs.

1 706,26
MDh

RELOGEMENT DES BIDONVILLES

1 706,26 MDh mobilisés pour le relogement
de 33 300 ménages issus des bidonvilles.

Stratégie et pilotage de la performance

La DDE a mis en place un Plan d'Action Stratégique quinquennal couvrant la période 2022 – 2026 afin de relever les défis imposés par son environnement institutionnel qui a connu des mutations considérables avec des impacts directs et indirects aussi bien sur les missions de la DDE que sur ses partenaires.

1. Stratégie en phase avec les Orientations gouvernementales

- ▶ P.1 Promulgation de la loi relative au DPE ;
- ▶ P.2 Promulgation du décret d'application de la loi relative au DPE ;
- ▶ P.3 Assainissement des terrains du DPE objet des OSDT;
- ▶ P.4 Notification et exécution des jugements prononcés en faveur de l'Etat ;
- ▶ P.5 Achèvement de l'immatriculation du DPE ;
- ▶ P.6 Fiabilisation des données du SI AMLACS ;
- ▶ P.7 Informatisation de la gestion du contentieux.

Améliorer la connaissance et renforcer la protection du DPE

Accompagner les stratégies sectorielles et les PDR du DPE

- ▶ P.8 Amendement de certains textes régissant l'investissement ;
- ▶ P.9 Suivi de l'exécution des conventions (PDR, ...) ;
- ▶ P.10 Assainissement des dossiers d'investissement en souffrance (RAR, réalisations...) ;
- ▶ P.11 Accélération de l'indemnisation des ayants droits suite à des acquisitions.

- ▶ P.12 Valorisation des immeubles domaniaux à travers les documents d'urbanisme ;
- ▶ P.13 Reconstitution de la réserve foncière par l'acquisition des terrains relevant de la DAR et des habous ;
- ▶ P.14 Alimentation du portefeuille du DPE de nouveaux actifs immobiliers à travers d'autres sources (Acquisition, déclassement, distraction, préemption, ...) ;
- ▶ P.15 Révision du cadre juridique des ventes mobilières pour transférer cette attribution aux administrations publiques.

Reconstituer et valoriser le patrimoine de l'Etat

**Promouvoir
une gestion
active et
dynamique
du patrimoine**

- ▶ P.16 Mise en place d'une programmation pluriannuelle des immeubles destinés aux financements innovants;
- ▶ P.17 Amélioration du rendement des locations hors investissement ;
- ▶ P.18 Opérationnalisation du suivi des affectations ;
- ▶ P.19 Promulgation d'un décret autorisant la régularisation de la situation juridique des lots agricoles ou à vocation agricole attribués aux anciens militaires et combattants marocains « AMM » et « ACM » ;
- ▶ P.20 Accélération de la cession du parc logement.

- ▶ P.21 Mise en place du SIGDOM de la DDE ;
- ▶ P.22 Informatisation du partage à l'amiable dans le cadre de la procédure de sortie d'indivision ;
- ▶ P.23 Informatisation de la procédure de radiation des charges à l'amiable ;
- ▶ P.24 Informatisation de la gestion des conventions dans le cadre des PDR ;
- ▶ P.25 Dématérialisation des actes de gestion des processus métiers ;
- ▶ P.26 Ouverture du système AMLACS sur les plateformes des partenaires via l'échange informatisé (TGR, Tribunaux, ...).

**Moderniser
le Système
d'Information**

**Améliorer la
gouvernance
et renforcer
les capacités
du DPE**

- ▶ P.27 Centralisation, harmonisation et convergence des outils de pilotage stratégique (PAS, COM, TB, PdP, RdP, ...) ;
- ▶ P.28 Réingénierie des manuels de procédures domaniales ;
- ▶ P.29 Conception et mise en place d'une cartographie des risques relatifs au circuit de la recette ;
- ▶ P.30 Réalisation du plan triennal de la formation;
- ▶ P.31 Lancement et suivi des projets de construction de nouveaux sièges au niveau des sites extérieurs ;
- ▶ P.32 Renforcement des moyens d'intervention et de locomotion de la DDE - renouvellement du parc auto de la Direction.

2. Pilotage de la performance

► Plan d'action stratégique 2022-2026

L'analyse des réalisations du plan d'action stratégique de la DDE au titre de la période 2022-2026 fait ressortir un bilan globalement positif avec l'achèvement de 5 projets et un taux d'opérationnalisation à hauteur de 36%.



► Contractualisation : Contrats objectifs moyens

✓ Démarche de la contractualisation

Dans le cadre de la concrétisation du PAS 2022-2026, la DDE s'est inscrite dans une démarche de contractualisation basée sur les principes suivants :

- Instaurer un management par objectif ;
- Améliorer l'efficacité des services en se focalisant sur des objectifs prédéfinis ;
- Mettre en place un cadre référentiel commun pour plus de visibilité et de cohérence ;
- Développer une logique de résultat et faciliter le pilotage des activités.

Ces Contrats, visant à inscrire l'action de la direction dans un cadre référentiel commun et qui responsabilise chaque intervenant sur des engagements précis, se sont appuyés sur une déclinaison des objectifs globaux en tenant compte de l'interdépendance des actions entre l'Administration Centrale et ses services déconcentrés.

Les objectifs inscrits dans le cadre de ces contrats concernent les domaines suivants :

- La protection juridique du patrimoine foncier de l'Etat et l'assainissement des occupations ;
- La sécurisation du patrimoine par le biais de l'immatriculation, avec ses deux composantes : le dépôt des réquisitions d'immatriculation et l'obtention des titres fonciers ;

- L'accompagnement des projets d'investissement portant sur le foncier domanial et le suivi des projets en souffrance ;
- Le soutien à la réalisation des équipements publics, à travers l'analyse des indicateurs d'activités relatives aux acquisitions et aux affectations ;
- Le suivi du recouvrement des recettes domaniales, en particulier les créances en souffrance, et la poursuite du chantier de vente de logements.

✓ Evaluation des réalisations

L'évaluation des réalisations des projets inscrits au niveau des Contrats Objectifs/Moyens est un outil stratégique d'appréciation de la performance et de l'efficacité de l'action des Directions régionales des Domaines de l'Etat. C'est également un moment fort d'échange et de partage tout au long du processus de collecte et d'analyse de données, et reste un excellent moyen pour repérer les points forts et identifier les axes d'amélioration possibles.

A cet égard, l'examen des bilans des réalisations des Directions Régionales de la DDE et de leurs délégations de ressort, dans le cadre des Contrats Objectifs/Moyens (COM) s'effectue dans le cadre des comités de direction qui se tiennent semestriellement sous la présidence de Monsieur le Directeur

✓ Refonte du cadre de la contractualisation

A compter de l'exercice 2024, il sera procédé à la refonte du cadre de la contractualisation. Cette refonte concerne le contenu des contrats lesquels, désormais, seront intitulés : **Contrats de Performances au lieu des contrats objectifs Moyens** ainsi que la redéfinition des axes de la contractualisation.





Nomination de Monsieur Mohammed EL KHARMOUDI Directeur Des Domaines de l'Etat

Lors de la réunion du Conseil de Gouvernement tenue le 27 septembre 2023, M. Mohammed EL KHARMOUDI a été nommé au poste de Directeur des Domaines de l'Etat.

Une cérémonie d'installation du nouveau Directeur a été présidée le 2 octobre 2023 par Mme Nadia FETTAH ALAOUI, Ministre de l'Economie et des Finances et M. Fouzi LEKJAA, Ministre délégué chargé du Budget, en présence des responsables du Ministère .

01



Constitution et gestion du domaine privé de l'Etat au service du développement des équipements publics et des services sociaux

- Acquisitions immobilières.
- Affectations immobilières.
- Parc de logements.
- Opération CHOUHADAS.

I. Acquisitions Immobilières

La Direction des Domaines de l'Etat joue un rôle primordial dans l'accompagnement des stratégies sectorielles et l'extension des équipements publics à travers le Royaume. Son rôle a été renforcé davantage après l'entrée en vigueur du décret N° 2.18.905 modifiant et complétant le décret N° 2-07-995 du 23 chaoual 1429 (23 octobre 2008) relatif aux attributions et à l'organisation du Ministère de l'Economie et des Finances qui a étendu son champ d'action aux acquisitions immobilières afférentes aux opérations suivantes :

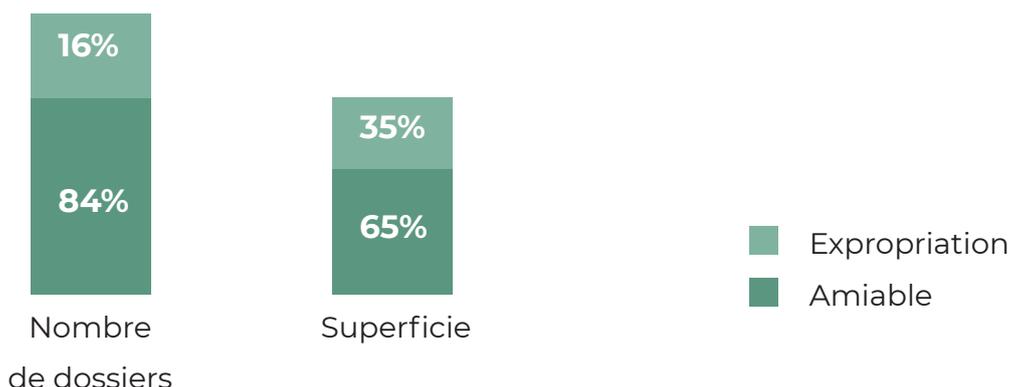
- Les immobiliers et droits réels acquis dans le cadre des engagements issus des conventions de partenariat signées dans le cadre des programmes de développement économique et social ;
- L'acquisition des bâtiments à grande valeur architecturale, culturelle ou historique ;
- La mobilisation du foncier nécessaire pour la promotion des investissements.

Le cadre réglementaire régissant ces opérations et définissant les règles applicables en matière d'acquisition, est principalement constitué de la loi n°7-81 relative à l'expropriation pour cause d'utilité publique promulguée par le dahir n° 1-81-254 du 11 rejab 1402 (6 mai 1982) et son décret d'application n° 2-82-382 du 16 avril 1983, ainsi que l'article 82 du décret royal n°330-66 du 21 avril 1967 relatif à la comptabilité publique et la Circulaire de M. le Chef du Gouvernement n° 02/2021 en date du 12 février 2021 portant sur les acquisitions et les affectations immobilières des biens privés de l'Etat.

1. Les opérations d'acquisitions immobilières

	Nombre de dossiers	Superficie en Ha
Amiable	270	298
Expropriation	50	160
Total	320	458

- En terme de nombre, 84% des dossiers d'acquisition ont été traités à l'amiable et 16% par voie d'expropriation ;
- 65% de la superficie a été acquise à l'amiable et 35% par voie d'expropriation.

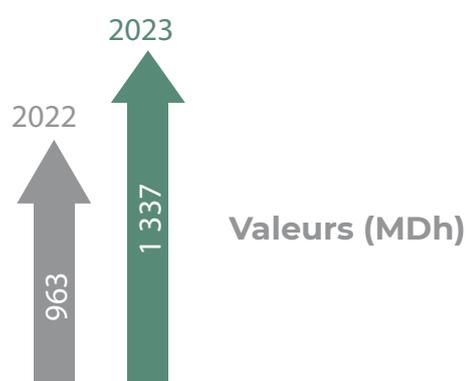
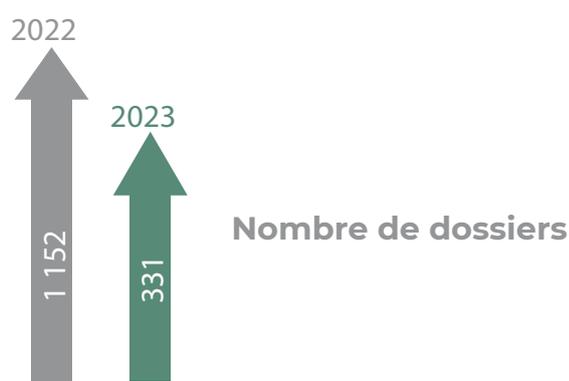


2. Indemnisation des ayants droits

Le bilan des acquisitions immobilières arrêté à fin décembre 2023 a atteint un montant global de 1,3 MMDhs correspondant à un total de 331 dossiers d'acquisition, à l'amiable ou par voie d'expropriation, répartis comme suit :

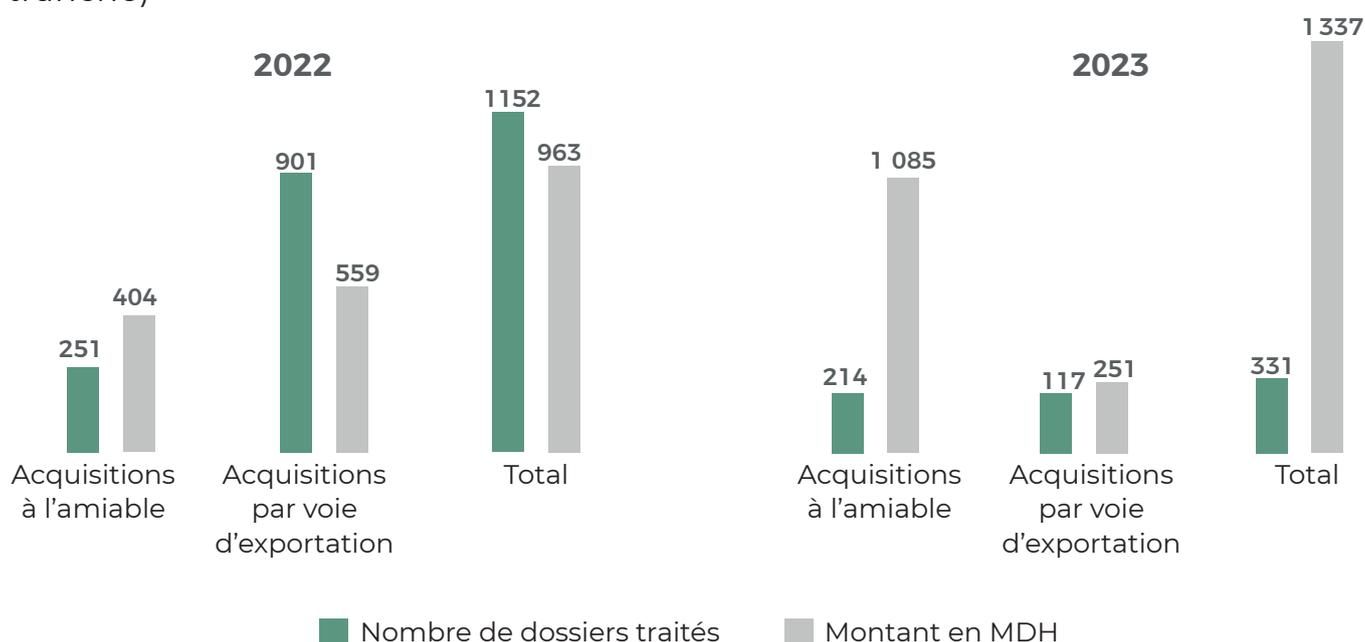
	Nombre de dossiers	Valeur (MDh)
Amiable	214	1 085
Expropriation	117	251,9
Total	331	1 337

Bilan des acquisitions 2023



Comparativement à l'année 2022 qui a enregistré un total de 1 152 dossiers, on note une régression de 71%. Cette baisse est expliquée par une opération exceptionnelle afférente à l'exécution, en 2022, des ordonnances de prise de possession relatives à 882 parcelles à la zone industrielle de Tanger (3^{ème} tranche)

En termes de valeur, 2023 a été marquée par une évolution de 39% par rapport à 2022, avec un montant global de 1 337 Mdh. Cette réalisation est expliquée essentiellement par des opérations exceptionnelles au profit de trois départements avec une valeur totale de 686,15 MDhs.



II. Affectations immobilières

Après l'entrée en vigueur de la circulaire du Chef de Gouvernement n°02/2021 du 12 février 2021, abrogeant la lettre circulaire du 1^{er} Ministre n°209 du 26 mai 1976, la DDE a engagé des démarches en vue d'inciter les différents services publics à s'inscrire dans l'effort national de rationalisation de la gestion des biens domaniaux affectés à leur profit.

Désormais, et afin de garantir le respect des délais de valorisation des biens affectés, la procédure d'affectation est soumise à des conditions précises, permettant notamment à la DDE, de récupérer les biens non utilisés totalement ou partiellement par l'administration bénéficiaire.

Le tableau, ci-après, dresse le bilan des affectations opérées durant l'année 2023, soit un total de 138 biens immobiliers affectés, avec une superficie globale de 310 Ha et une valeur de 234 MDh répartis par département bénéficiaire comme suit :

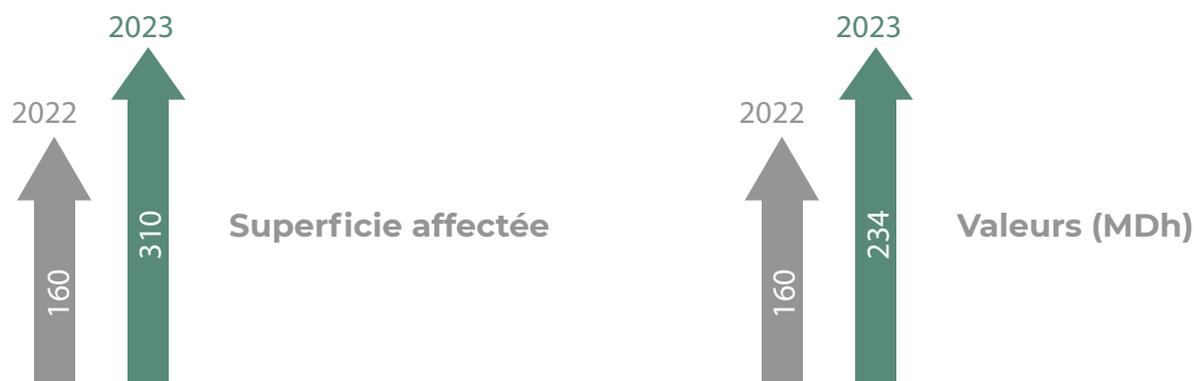
Département ministériel	Nombre	Superficie en Ha	Montant en MDH
Education Nationale	74	70	68
Intérieur	28	51	102
Délégation générale de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion	3	14	2
Santé	9	8	9
Agriculture et Développement Rural	3	4	1
Habous et Affaires Islamiques	3	2	6
Economie et Finances	3	1	3
Autres	15	160	43
Total général	138	310	234

Ventilation des affectations en 2023



Au titre de l'année 2023, une superficie de l'ordre de 310 Ha relevant du domaine privé de l'Etat a été affectée aux administrations publiques moyennant une contre-valeur de 234 MDh.

Evolution des affectations



Comparativement à l'exercice 2022, la superficie affectée a enregistré une augmentation substantielle de l'ordre de 94% (de 160 Ha en 2022 à 310 Ha en 2023).

III. Parc de logements

1. Vente des logements à leurs occupants

L'Etat (Domaine Privé) est propriétaire d'un parc de logements d'environ 46 200 unités, attribués, à titre de location, aux fonctionnaires par leurs administrations du ressort.

L'État a engagé depuis des décennies une démarche visant la cession des logements au profit de leurs occupants, non recensés comme logements de fonction et situés en dehors des enceintes administratives.

√ Accélération du rythme des cessions

Ainsi et afin d'accélérer le rythme des cessions, la circulaire de M. le Chef du Gouvernement portant n°11 du 24 Juillet 2020 a été diffusée auprès des différents départements ministériels, incitant ces derniers à veiller à appliquer les dispositions du décret n°2.83.659 du 18 Août 1987, tel que complété et modifié, en procédant à la communication au MEF de la liste actualisée des logements incessibles gérés à leur niveau.

Au titre de l'exercice 2023, le nombre de logements cédés a atteint 156 unités pour une valeur globale de l'ordre de 32,91 MDh.

Cette performance peut être expliquée par l'effet positif engendré par les dispositions de la note numéro 3286/20/DDE du 22 octobre 2020, qui a autorisé les responsables locaux à poursuivre les facilités accordées aux veuves et ayants droit occupant des logements domaniaux jusqu'au 31 décembre 2023.

Directions Régionales	Nombre	Prix de vente (Dh)
DR Agadir	7	723 460,56
DR Casablanca	18	2 573 557
DR Fès	31	3 922 708
DR Guelmim	8	1 845 400
DR Oujda	23	1 197 791
DR Rabat	35	7 842 184
DR Tanger	19	11 817 749
DR Béni Mellal	4	1 151 900
DR Marrakech	3	270 800
DR Errachidia	8	1 567 612
Total	156	32 913 160

Vente des logements domaniaux à leurs occupants au titre de l'exercice 2023

2. Vente de logements gérés par Dyar Al Madina

L'Etat (Domaine Privé) est propriétaire d'un parc de 37 308 logements et commerces construits dans les années 40 et 50 et occupés par une population issue de différentes catégories (commerçants, artisans, ...) dont la gestion est assurée par la société «Dyar Al Madina», filiale de la CDG.

Ce parc présente les caractéristiques suivantes :

- ▶ 57% du parc est concentré au niveau des régions de Rabat-Salé et du Grand Casablanca ;
- ▶ 87% des unités sont situées dans des quartiers populaires ;
- ▶ 50% du parc se compose de logements collectifs et bi-familiaux.

Plusieurs assouplissements ont été adoptés à l'effet de dynamiser la vente de ce parc. Il s'agit essentiellement des mesures suivantes :

- ▶ Etablissement d'une fourchette de prix incitatifs par catégorie de logements (collectif, bi-familial et individuel) et par zoning (zone de situation du bien) ;
- ▶ Cession au prix fixé par expertise administrative pour les unités situées dans des quartiers modernes ;
- ▶ Octroi d'un délai de 24 mois aux bénéficiaires, à compter de la date de leur notification, pour concrétiser l'acte d'achat.

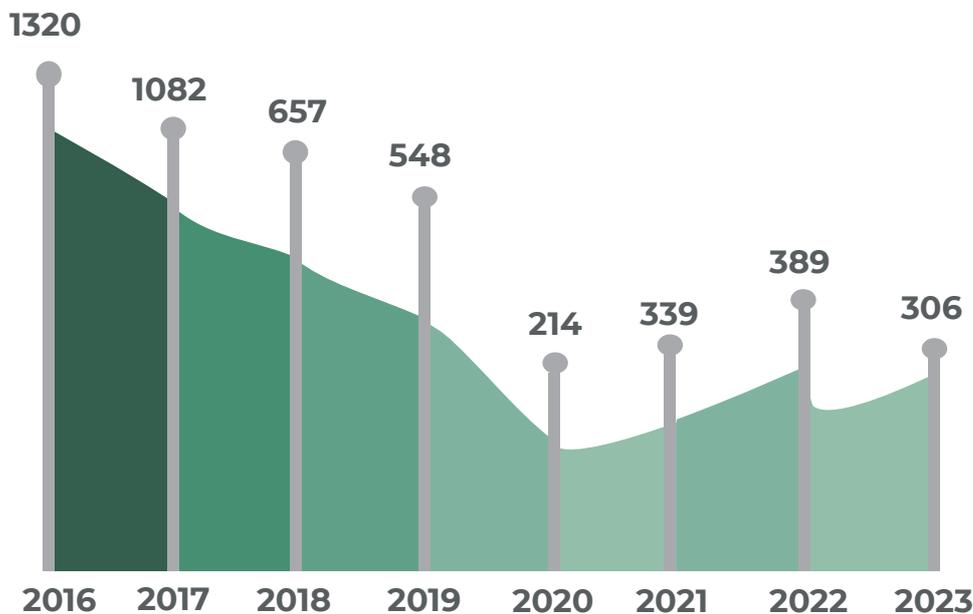
Ces mesures ont permis de booster les ventes qui ont atteint un total cumulé de 4 855 unités vendues depuis 2016. Au titre de l'année 2023, le nombre du biens vendus s'éleve à 306.

306
unités
vendues

2,9MDH



Nombre d'unités vendues gérées par Dyar Al Madina



Au titre de l'année 2023, 306 unités faisant partie du parc géré par Dyar Al Madina ont été cédées pour une valeur globale de 2,9 MDh.

IV. Opération CHOUHADAS

En application des Hautes instructions royales visant la cession à titre gratuit de logements et de lots de terrains viabilisés au profit des familles des CHOUHADAS, la Direction des Domaines de l'Etat a collaboré activement avec les diverses parties prenantes (ADN, ALEM, Fondation Hassan II des OSAMAC, etc.) en mobilisant le foncier domaniaal requis et en acquérant des terrains collectifs à l'effet de les céder à titre gratuit au profit de l'ALEM.

Ainsi, les opérations ci-dessous ont été concrétisées au titre de l'année 2023 :

- ▶ La cession à titre gratuit au profit de l'ALEM de 4 terrains domaniaux sis à Guersif, Safi, Alhaouz et El Kalaâ-Sraghna.
- ▶ La cession à titre gratuit au profit de l'ALEM de terrains domaniaux sis à Youssoufia, Sidi Kacem, Sidi yahia Gharb, Boujdour, Tarfaya, Zagora .
- ▶ L'acquisition d'un terrain collectif sis à Errachidia en vue de sa mobilisation à titre gratuit au profit de la Fondation Hassan II des OSAMAC après le transfert de propriété au profit de l'Etat et l'établissement du dossier technique.
- ▶ La cession à titre gratuit au profit de la Fondation Hassan II des OSAMAC de 31 appartements sis à Guelmim.

02



Soutien des politiques d'investissement productif et les programmes stratégiques de l'Etat

- Mobilisation au profit des secteurs productifs.
- Mobilisation au profit du Holding Al Omrane.
- Accompagnement des programmes de développement et des stratégies sectorielles objet de conventions de partenariat.

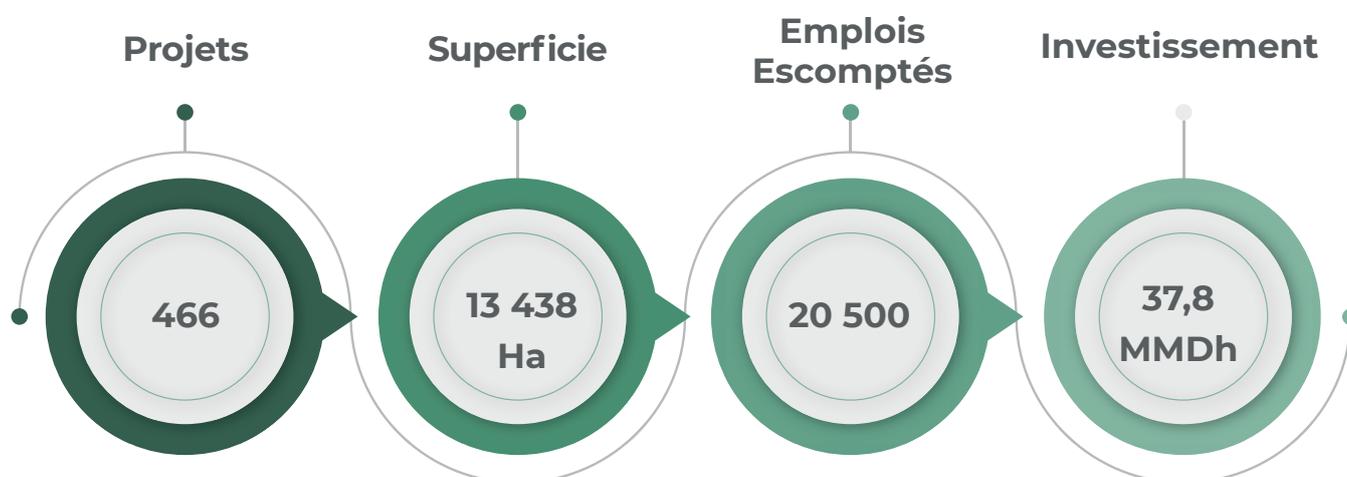
Conformément aux dispositions de l'article 48 de la loi organique n°130-13 relative à la loi de finances, la DDE élabore chaque année un rapport renseignant sur le bilan de la mobilisation du foncier public dédié à l'investissement



Rapport publié sur : <http://lof.finances.gov.ma/>

La cession et la location des terrains relevant du DPE, autres qu'agricoles, dans le cadre de l'investissement sont effectuées tenant compte des dispositions de la loi 47.18 portant réforme des centres régionaux d'investissement (CRI) et création des commissions régionales unifiées d'investissement (CRUI).

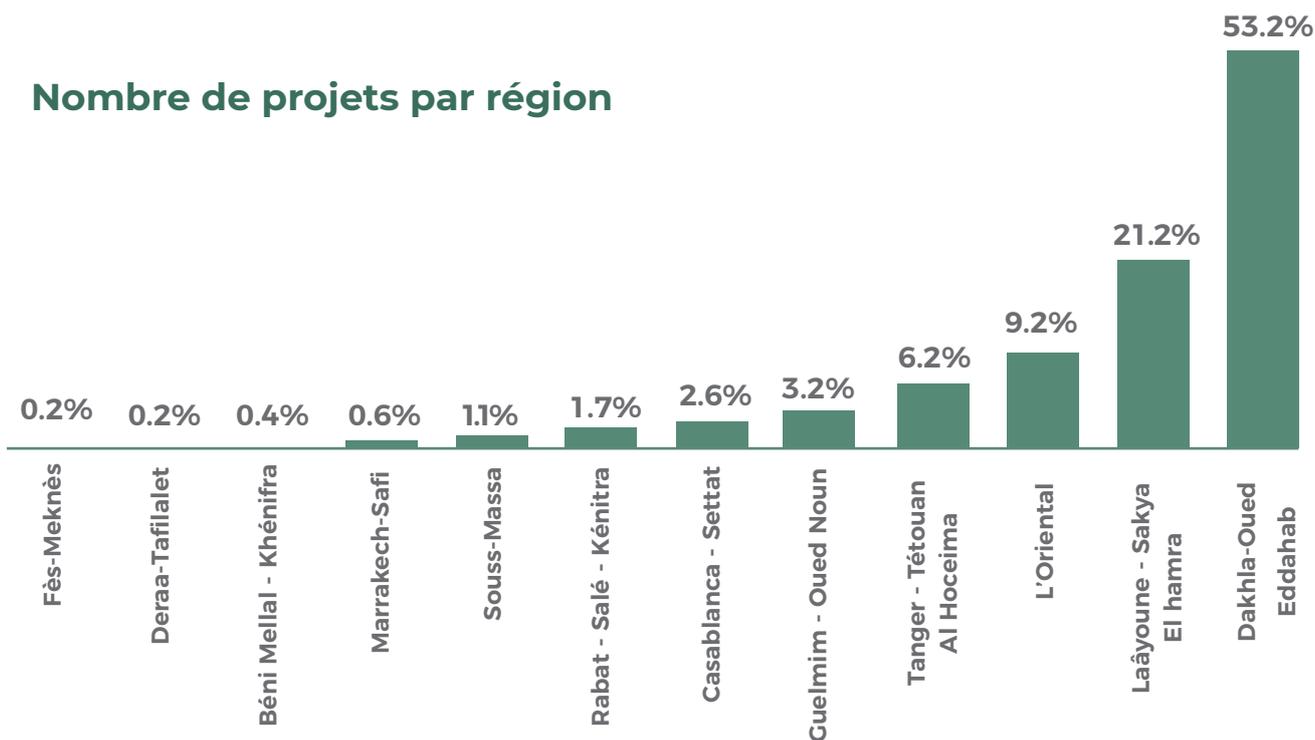
I. Mobilisation au profit des secteurs productifs



Au titre l'exercice 2023, le nombre de projets approuvés ayant pour support un foncier relevant du Domaine Privé de l'Etat, est de 466 projets, pour une superficie globale de l'ordre de 13 438 Ha, un investissement projeté d'environ 37,8 MMDh, correspondant à la création, à terme, de 20 500 postes d'emploi.

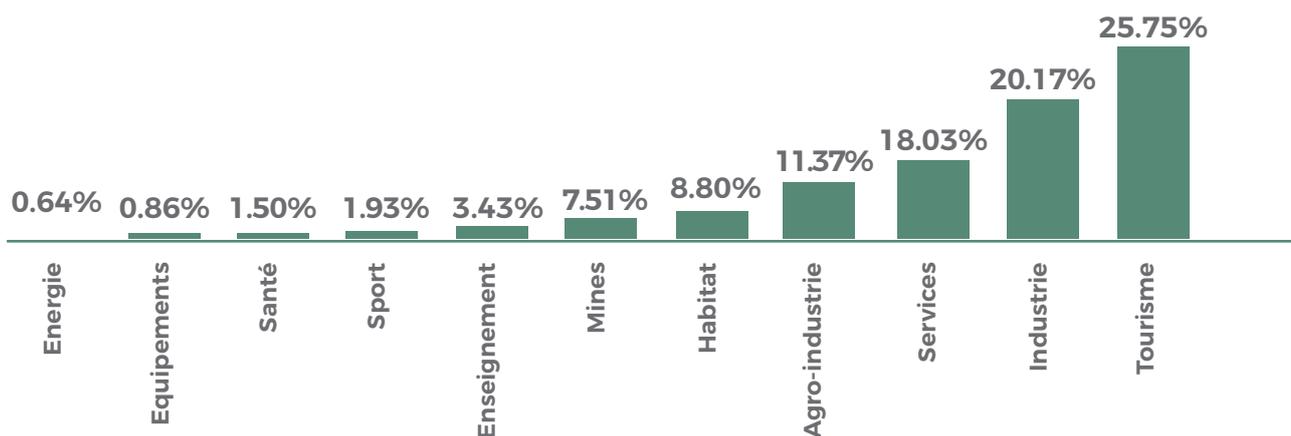
En outre, la totalité de ces projets d'investissement ont été approuvés conformément au nouveau dispositif législatif et réglementaire relatif à la Gestion Déconcentrée de l'Investissement.

Nombre de projets par région



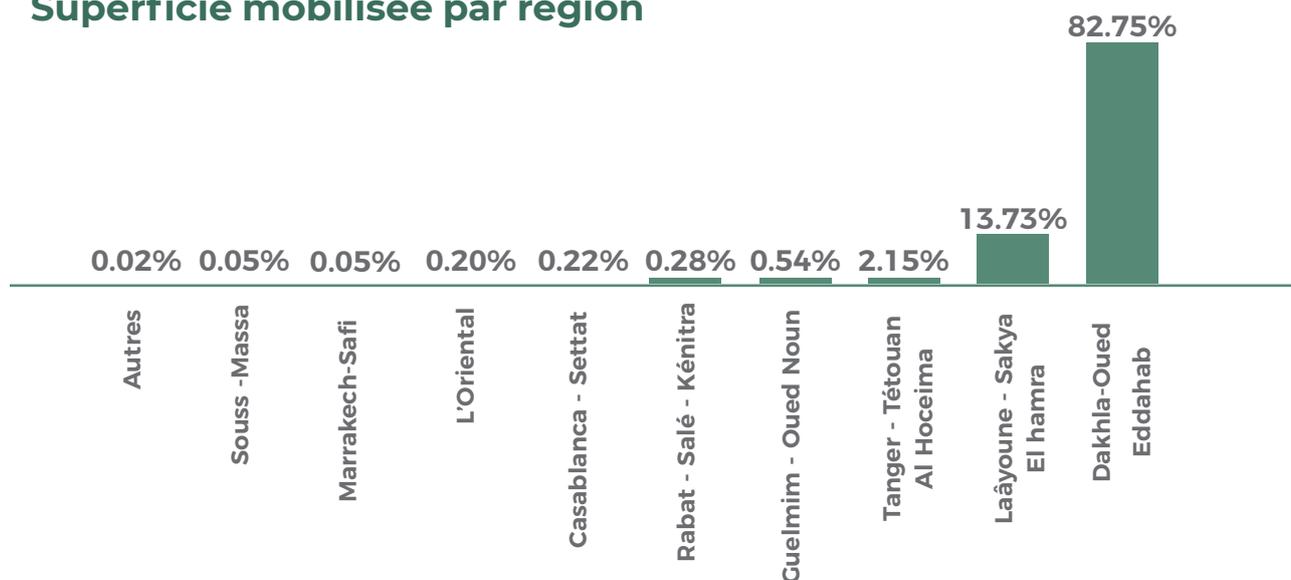
74% des projets sont concentrés au niveau de deux régions :
Dakhla-Oued Eddahab et Laâyoune-Sakia El Hamra

Nombre projets par secteur d'activité



75% des projets sont concentrés au niveau de quatre secteurs d'activité :
Tourisme, Industrie, Services et Agro-Industrie.

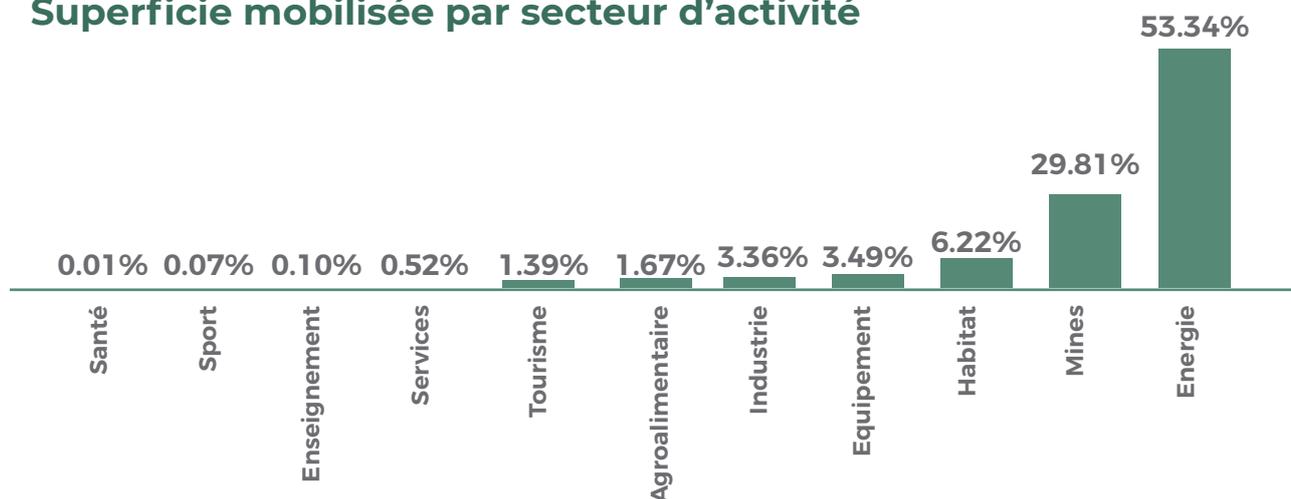
Superficie mobilisée par région



L'Etat (Domaine Privé) a mobilisé, au niveau de la région de Dakhla-Oued Eddahab, des assiettes foncières, d'une superficie globale de l'ordre de 11 120 Ha, destinées à recevoir 248 projets d'investissement.

Ces investissements d'une valeur totale de 5 MMDh permettront la création, à terme, de 6 307 postes d'emploi. Le secteur de l'énergie demeure le principal bénéficiaire avec un pourcentage de 53% de la superficie mobilisée au niveau de cette région.

Superficie mobilisée par secteur d'activité



83% de la superficie mobilisée est dominée par deux secteurs d'activité : Energie et Mines.

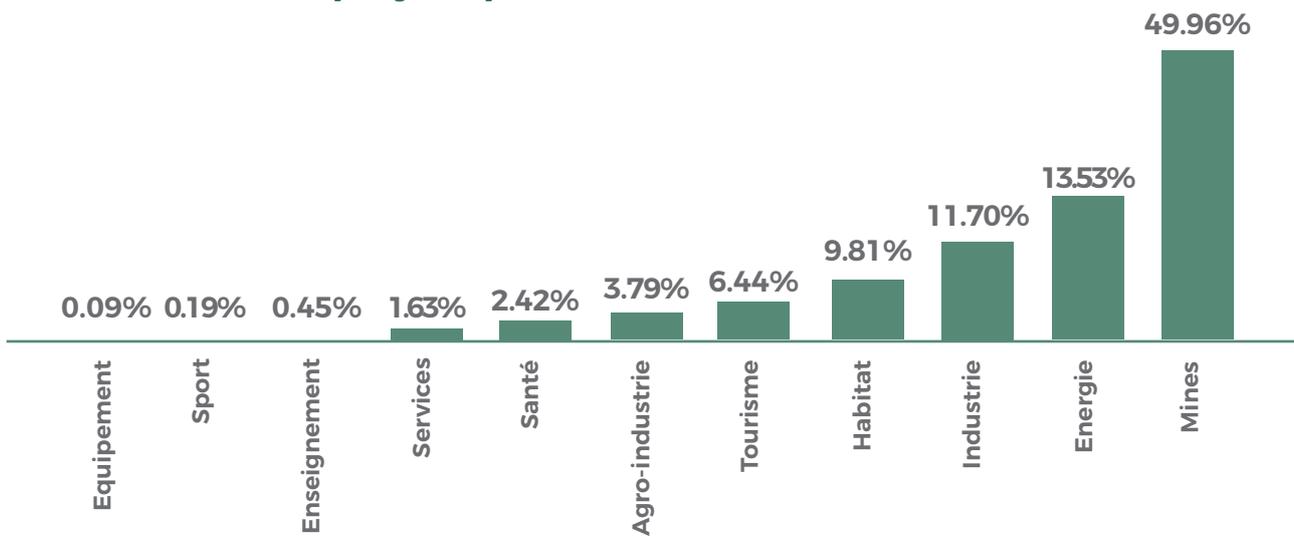
L'Etat (Domaine Privé) a mobilisé, au titre de l'année 2023, des assiettes foncières, d'une superficie globale de plus de 7 165 d'hectares, dédiées à la réalisation de 3 projets dans le secteur de l'énergie.

Ces investissements, d'une valeur globale de plus de 5,1 MMDh, correspondant à la création de 400 postes d'emploi, seront implantés, principalement, au niveau de la région de Dakhla-Oued Eddahab qui totalise environ 98% de la superficie globale mobilisée au profit de ce secteur de l'énergie.

De même, l'année 2023 a été marquée, par l'approbation de 35 projets dans le secteur des Mines, réalisables sur une superficie globale d'environ 4 006 Ha pour un investissement global de l'ordre de 18,8 MMDh, permettant la création, à terme, de 846 postes d'emploi.

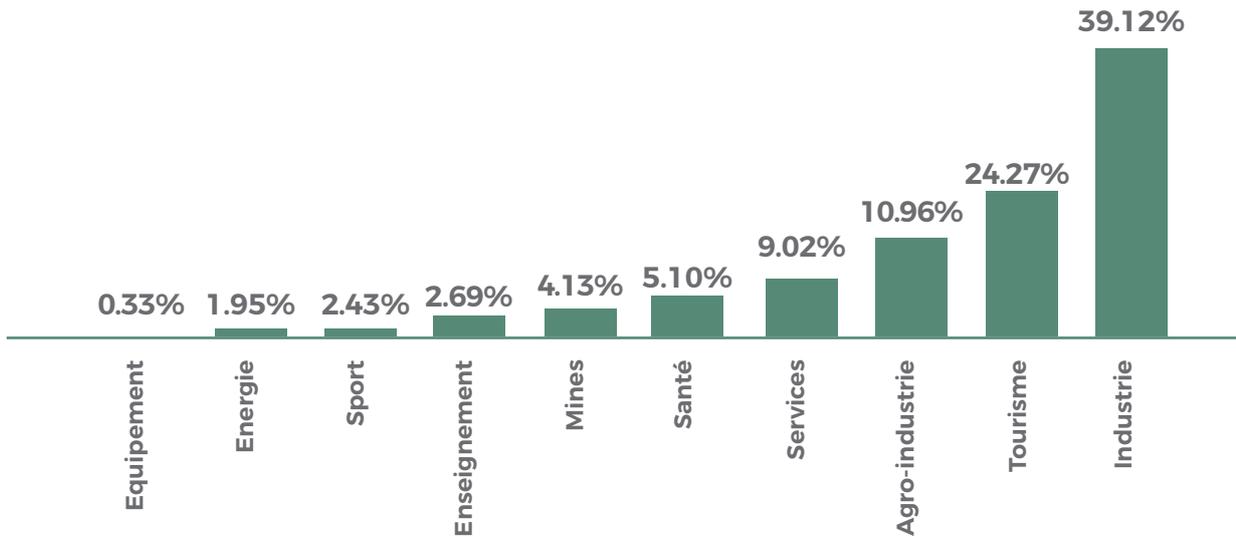
Au cours de cette période, la région de Dakhla-Oued Eddahab a bénéficié de 80% de la superficie globale accordée à ce secteur.

Investissement projeté par secteur d'activité



Plus de 75 % des investissements concernent trois secteurs d'activité :
Mines, Energie et Industrie

Emplois créés par secteur d'activité



83,7% des postes d'emploi sont portés par quatre secteurs d'activité :
Industrie, Tourisme, Agro-industrie et Services.

II. Mobilisation au profit du Holding Al Omrane



195 Ha, au profit de 9 projets, ont été approuvés par les différentes CRUI en faveur du Holding Al Omrane pour un investissement projeté de 981 MDh.

Secteur	Région	Nb projets	Superficie	Investissement (en MDH)
Habitat	Laâyoune-Sakia El Hamra	7	191ha 27a 90ca	912
	Tanger-Tétouan-Al Hoceima	1	03ha 81a 12ca	52
	Casablanca-Settat	1	00ha 07a 50ca	17
Total général		9	195ha 16a 52ca	981

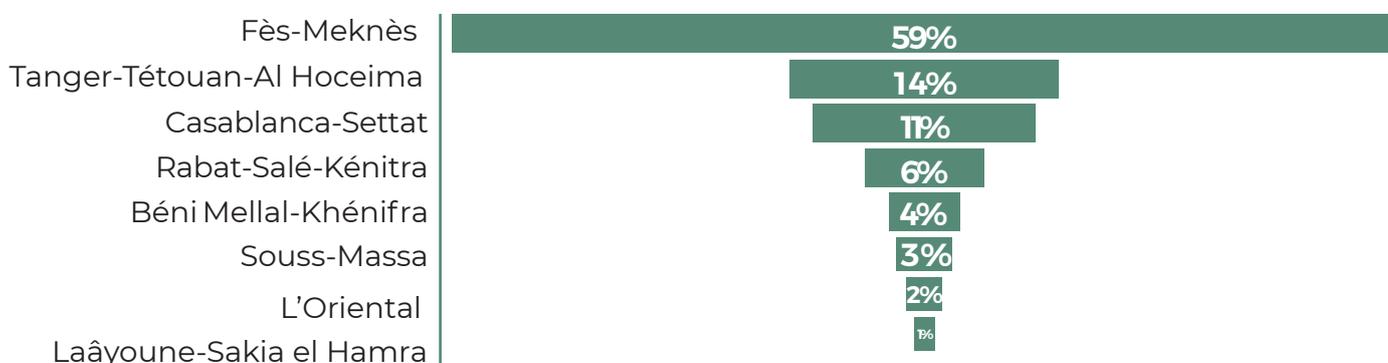
III. Partenariat Agricole



179 conventions ont été signées , au titre de l'exercice 2023, dans le cadre du partenariat agricole portant sur une superficie globale approximative de 3 841 Ha. 84% de la superficie mobilisée est concentrée au niveau de trois régions :

- Fès - Meknès
- Tanger - Tétouan - Al Hoceima
- Casablanca - Settat

Superficie mobilisée



IV. Accompagnement des programmes de développement et des stratégies sectorielles objet de conventions de partenariat

La DDE accompagne la mise en œuvre des programmes de développement régionaux et des stratégies sectorielles objet de conventions de partenariat, par le biais de la mobilisation des terrains relevant du Domaine Privé de l'Etat et/ou à travers une participation financière dédiée à la réalisation des projets envisagés.

♦ Tanger Métropole – Cité Mohammed VI Tanger Tech



La convention de partenariat relative à la réalisation de la ville industrielle et technologique « Cité Mohammed VI Tanger Tech (CMVITT) » a été signée le 26 septembre 2013.

La DDE intervient dans ce programme par:

- L'acquisition, par voie d'expropriation, du foncier d'une superficie de 2 469 ha dédié à la réalisation des Zones A, B, C et D.
- L'acquisition, par voie d'expropriation, de 1,23 ha, destinée au projet de la corniche de Tanger.
- La mobilisation, par voie de cession et de location, de 9,2 ha support de la gare routière, marché de gros de poissons, cité des sports...

A fin 2023, la DDE a procédé à l'acquisition de la superficie totale du foncier support de la zone industrielle et ce, pour une valeur globale provisoire de 954,8 MDh, représentant l'offre de l'Etat, dans l'attente de la détermination du coût définitif du foncier après achèvement de la phase judiciaire de l'expropriation.

L'assiette foncière dédiée à la zone B de ce projet, d'une superficie de 468 ha, a été d'ores et déjà mobilisée au profit de la société d'aménagement Tanger Tech (SATT), créée pour prendre en charge l'aménagement de la zone industrielle et le développement de la CMVITT.

♦ Aménagement de la Vallée d'Oued Martil à Tétouan

La convention de partenariat relative à ce programme, stipulant entre autres, les conditions de la création de la société d'aménagement de la Vallée de Oued Martil (STAVOM) chargée de l'aménagement de la vallée d'Oued Martil, a été signée en avril 2014.

Au terme de cette convention, la DDE s'est engagée à acquérir le foncier nécessaire dans la limite d'un montant de 450 MDh, représentant sa contribution au capital de la société STAVOM, qui pourrait être augmenté, le cas échéant, d'un montant supplémentaire de 100 MDh.

A cet égard, la DDE a engagé, de concert avec les autorités régionales et la STAVOM, la procédure d'acquisition, par voie d'expropriation, des terrains nécessaires à l'aménagement de la 1ère phase du projet s'étalant sur une superficie totale de 687,5 ha environ.

A fin 2023, et suite à la prononciation, par le tribunal compétent, de la totalité des ordonnances de prise de possession, cette assiette foncière a été entièrement mobilisée au profit de la STAVOM aux fins d'aménagement.

♦ Programme de relogement de 21 300 ménages issus des bidonvilles de la préfecture de Skhirate-Temara.

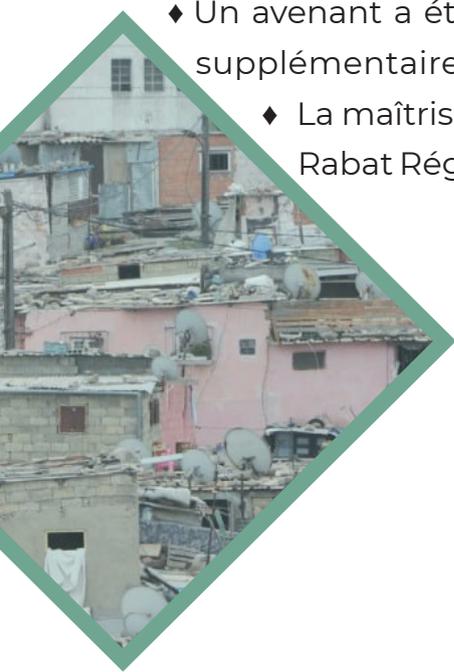
Ce programme s'inscrit dans le cadre de la promotion de l'habitat social et la résorption de l'habitat insalubre.

♦ La contribution de la DDE dans ce programme dont le montant global est estimé à 5 748,02 MDh, est de 2 081,25 MDh, soit 36% du coût global.

♦ Des conventions de partenariat ont été signées en 2020 portant sur le relogement de 21 300 ménages issus des bidonvilles de la préfecture de Skhirate-Temara;

♦ Un avenant a été signé en 2023, portant sur le relogement de 12 000 ménages supplémentaires;

♦ La maîtrise d'ouvrage déléguée de ce programme a été confiée à la Société Rabat Région Aménagements (SRRA).



◆ Financement et réalisation des zones d'activités économiques

Le Coût global dédié au financement et à la réalisation de ce programme s'élève à 1MMDh.

La Contribution de la DDE dans ce programme est estimée à 800 MDh.



Zones d'activités économiques dédiées aux unités de production identifiées à risque et nécessitant une délocalisation .



Objet d'une convention- cadre du 8 Mars 2020 et de 3 conventions spécifiques relatives aux régions de Rabat-Salé-Kénitra, Casablanca-Settat et Tanger-Tétouan-Al Hoceima



Ce programme consiste en l'aménagement, de ZAE en infrastructures hors-site, in-site et la construction de hangars modulaires, d'une superficie unitaire de 200 m² environ, adaptés aux activités délocalisées, en respectant les conditions requises en termes de sécurité et d'hygiène.



Au titre de l'exercice 2023, la contribution de la DDE a porté sur un montant de 760 MDh, toutes ZAE confondues, ainsi que sur la mobilisation du foncier nécessaire à la réalisation de ce programme.

03



Renforcement de la protection du domaine privé de l'Etat

- Apurement juridique.
- Traitement des occupations sans droit ni titre.
- Contentieux judiciaire et administratif.

◆ La sécurisation du Domaine Privé de l'Etat au cœur de l'action domaniale

La protection du patrimoine privé de l'Etat constitue l'un des chantiers prioritaires auquel la Direction des Domaines de l'Etat accorde un intérêt particulier.

Domaine privé de l'Etat :
Superficie Globale d'environ
4 200 387 Ha



**55,96% des terrains sont immatriculés
et 43,69% en cours d'immatriculation.**
**Le patrimoine non immatriculé ne représente
que 0.35% du portefeuille global.**

Les actions visant la sécurisation du patrimoine de l'Etat sont réalisées de manière concomitante avec la poursuite des réformes en matière de simplification des procédures et numérisation des titres de propriété et des documents de référence.

Dans cet esprit, un projet de loi portant code domanial a été préparé par la DDE et qui vise les objectifs ci-après :

- Une meilleure définition du domaine privé de l'Etat avec clarification de son statut juridique ;
- L'actualisation, la simplification et la modernisation de la réglementation et des procédures se rapportant à la gestion du domaine privé de l'Etat ;
- La rédaction, la codification selon un ordonnancement rationnel des projets de textes régissant le domaine privé de l'Etat et les procédures domaniales.

Ce texte a été diffusé pour examen et avis, par le SGG auprès des départements ministériels et parties concernées (Justice, Agriculture, Intérieur, Urbanisme, Habitat, ANCFCC, HCEFLCD...).

Ce projet de loi a été examiné en conseil de Gouvernement réuni le 16 septembre 2022, et il a été décidé de le soumettre à une commission interministérielle en vue d'approfondir son examen.

I. Apurement juridique

1. Lancement d'un vaste chantier d'immatriculation

55,96%
du patrimoine
immatriculé

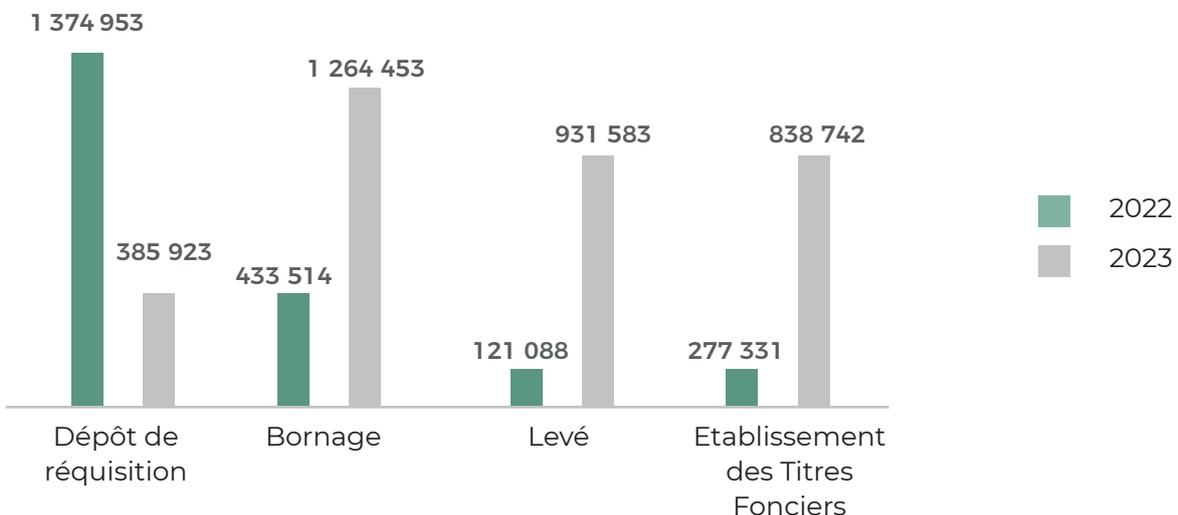
La Direction des Domaines de l'Etat a engagé un vaste chantier d'immatriculation en collaboration avec l'ANC-FCC. Ce patrimoine a été immatriculé à hauteur de 55,96%, tandis que 43,69% des terrains ont fait l'objet de dépôts de réquisitions. Le patrimoine non immatriculé ne représente que 0.35% du DPE.

Ce reliquat est constitué essentiellement des terrains qui présentent des difficultés juridiques ou techniques rendant difficile leur immatriculation notamment les anciennes médinas, les douars, etc.

IMMATRICULATION TOUS AZIMUTS



838 742 Ha ont été immatriculés avec l'obtention des titres fonciers y afférents et 385 923 Ha ont fait l'objet de dépôts de réquisitions d'immatriculation. Ainsi, ces opérations d'immatriculation ont permis d'augmenter la réserve foncière de 11% par rapport à l'année 2022 (soit une superficie de l'ordre de +425 000 Ha)



Dans le détail, le bilan des opérations d'apurement au titre de l'année 2023, se présente comme suit :

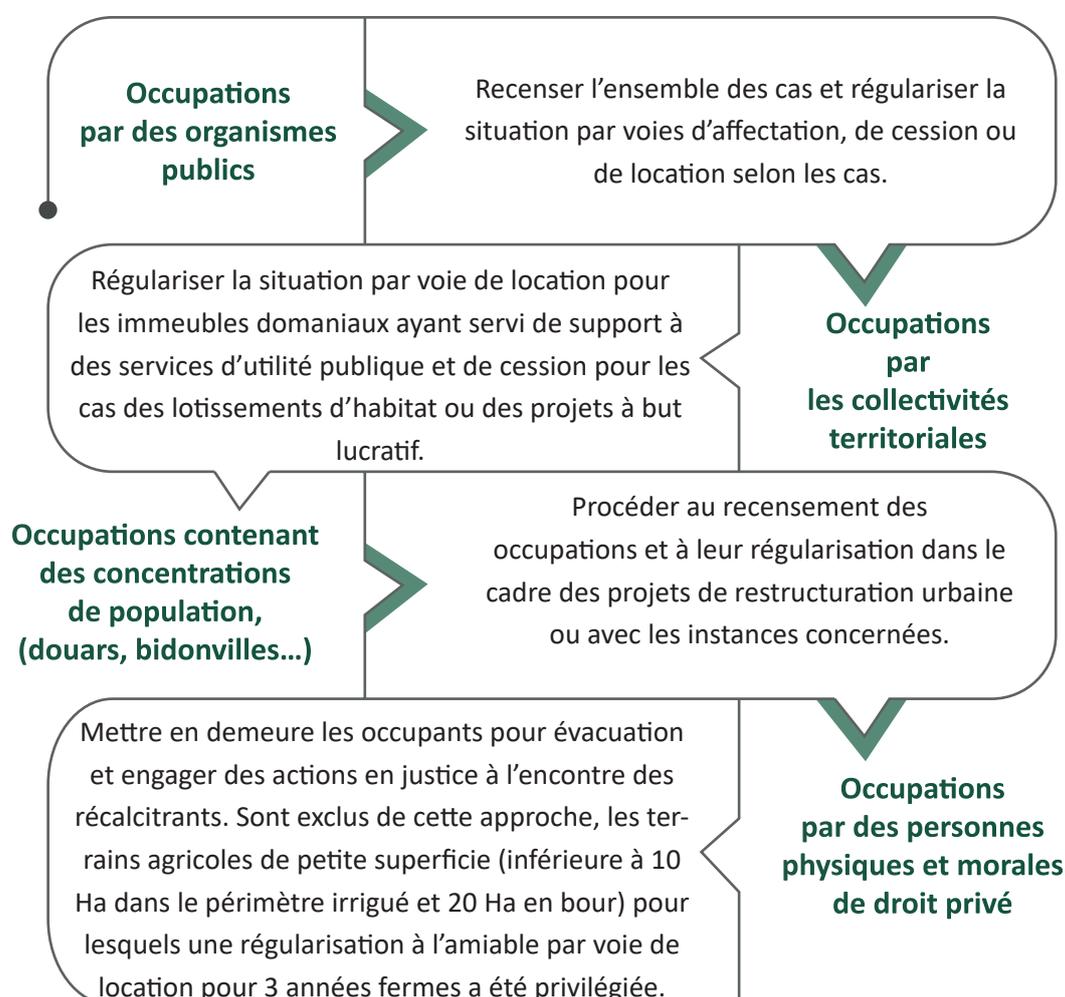
	Nombre	Superficie ha
Dépôt de réquisition	504	385 923
Bornage	469	1 264 453
Levé	333	931 583
Etablissement des Titres Fonciers	551	838 742

II. Traitement des occupations sans droit ni titre

Les immeubles occupés, sans droit ni titre, sont des biens domaniaux exploités illégalement par des personnes physiques ou morales de droit public ou privé.

Conformément à la catégorisation opérée dans le cadre du traitement des cas d'occupation, une priorisation a été effectuée en ciblant, dans un premier temps, les personnes physiques et morales de droit privé.

Pour rappel, l'approche retenue se décline comme suit :



6 050 Ha
assainis
en 2022



6 192 Ha
assainis
en 2023

Au cours de l'année 2023, une superficie de l'ordre de 6 192 Ha, objet d'occupations sans droit ni titre, a été assainie, dont 6 134 Ha objet d'occupations par des personnes physiques et morales et 58 Ha occupés par les établissements publics et les collectivités territoriales

Qualité de l'occupant	Nombre	Superficie en Ha
Collectivités territoriales	31	43
Personnes physiques/Morales	453	6 134
Etablissements Publics	9	15
Total	493	6 192

99.6 % de la superficie est occupée par des personnes physiques et 1% par des personnes morales.

Qualité	Traitement judiciaire		Traitement amiable		Total	
	NB	Superficie en Ha	NB	Superficie en Ha	NB	Superficie en Ha
Etablissement Public	1	0,3	8	15	9	15
Collectivités locales	-	-	31	43	31	43
Personnes physiques & morales	267	5 240	186	894	453	6 134
Total	268	5 240,3	225	952	493	6 192

III. Contentieux judiciaire et administratif

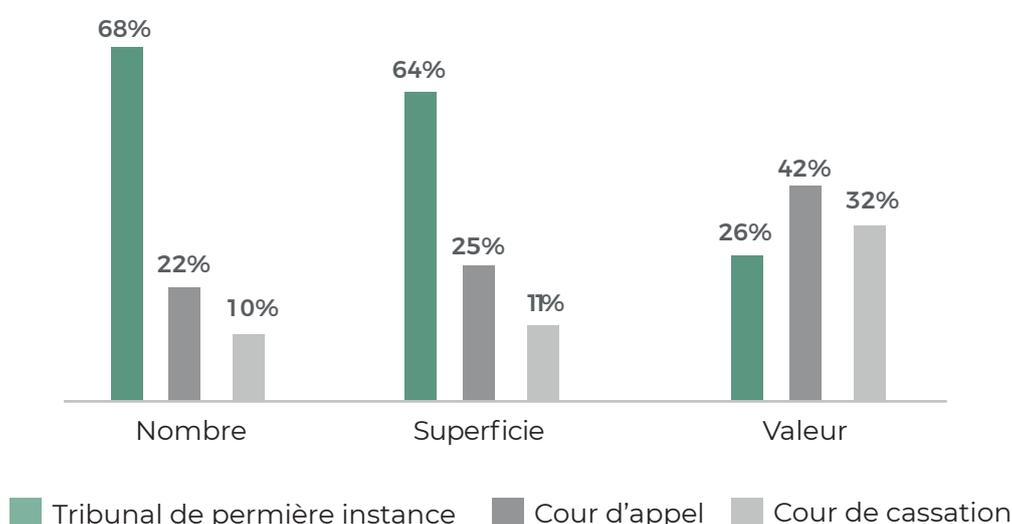
Les affaires contentieuses constituent une composante incontournable dans l'action de la DDE et ce, en sa qualité de propriétaire et gestionnaire d'un foncier qui est soumis aux règles de droit commun. L'Etat (DDE) veille, soit en sa qualité de demandeur ou de défendeur, à sauvegarder ses intérêts par la prise des mesures juridiques et le recours aux actions judiciaires nécessaires à la protection, et à l'assainissement du Domaine Privé de l'Etat (DPE).

◆ Dossiers de contentieux en cours de jugement

Au titre de l'année 2023, le nombre cumulé des dossiers de contentieux, portant sur le foncier du DPE, en cours de jugement au niveau des différentes juridictions du Royaume, s'est établi à 5 081 affaires pour une superficie globale de l'ordre de 88 195,8 ha .

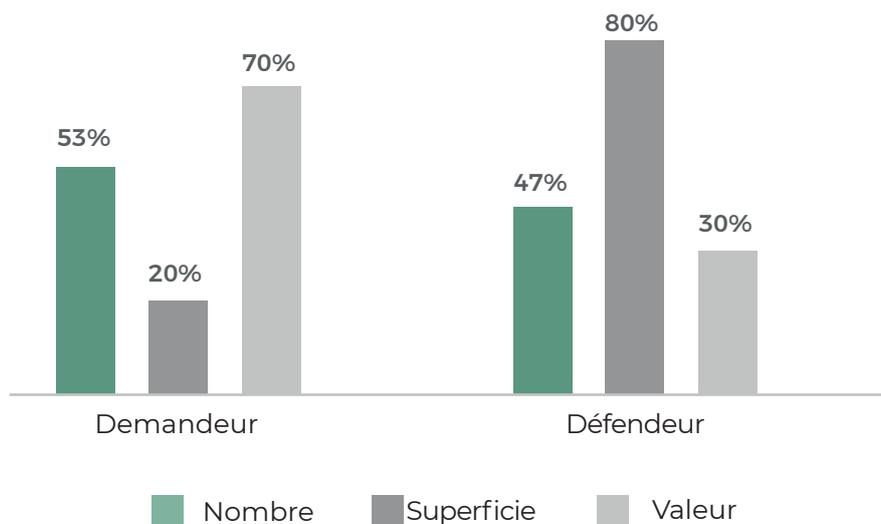
68% des dossiers de contentieux sont en cours de jugement au niveau des Tribunaux de Première Instance, 22% au niveau de la Cour d'Appel et 10% à la Cour de Cassation.

Ventilation des dossiers en cours par type d'instance



L'Etat, en sa qualité de partie défendeur, assure le suivi de 2 404 dossiers, d'une superficie de l'ordre de 70 871,53 Ha pour une valeur de 1 271,6 MDh, déposés aux différentes instances judiciaires du Royaume, contre 2 677 dossiers en sa qualité de demandeur pour une superficie de 17 324,26 Ha et une valeur de 2 937 MDh.

Ventilation des jugements en cours par qualité : Demandeur / Défendeur



♦ Ventilation du contentieux en cours de jugement par objet

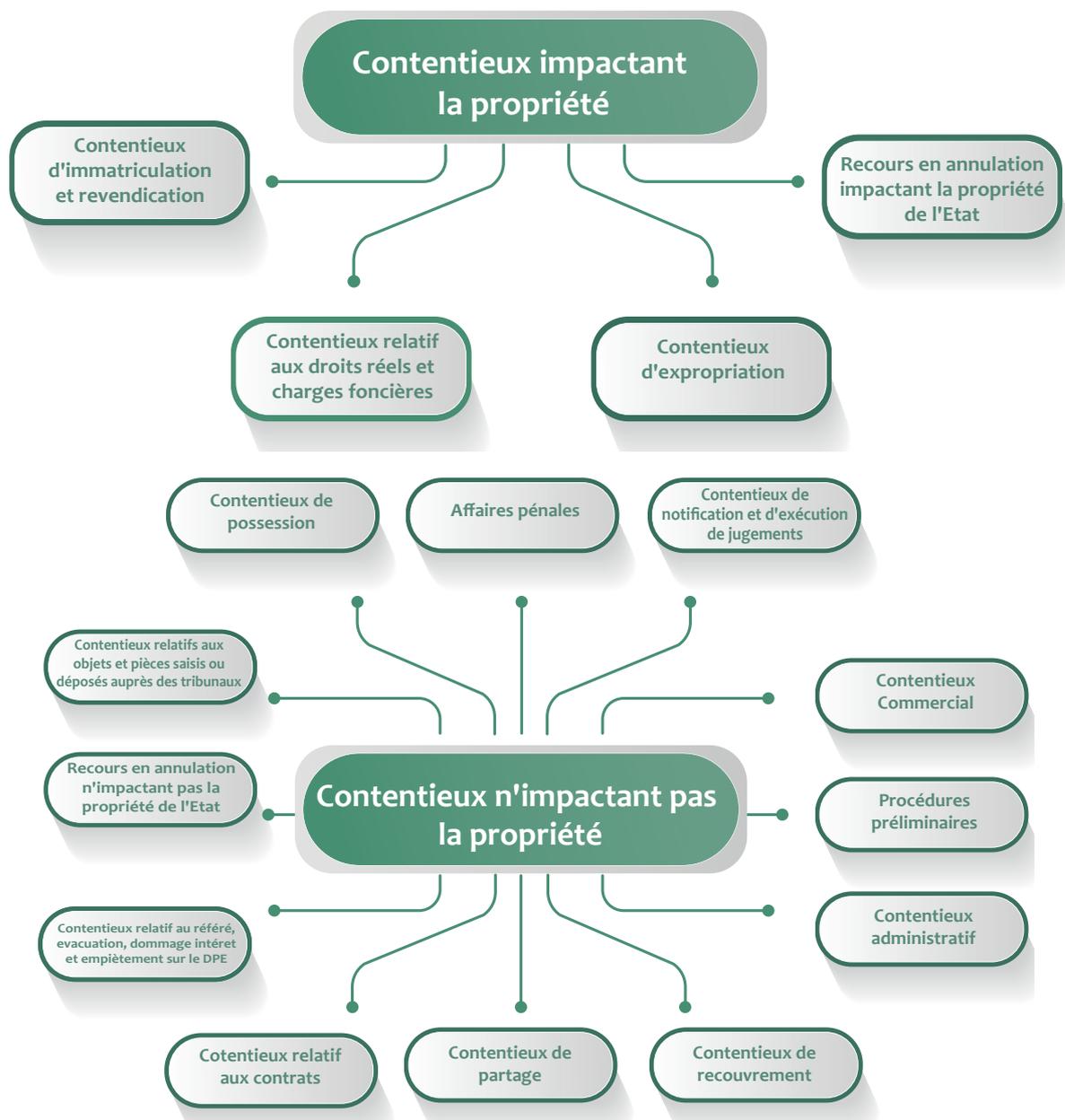
A ce titre, il est nécessaire de faire une distinction entre le contentieux impactant la propriété, et les autres types de contentieux et ce, dans le but de traiter chaque objet de litige de manière appropriée.

En effet, les litiges relatifs à la propriété peuvent avoir des conséquences majeures sur les droits et intérêts de l'État. Ces affaires sont liées aux droits de propriété et peuvent avoir un impact direct sur la jouissance et la possession des biens immobiliers. Ce qui nécessite l'appréhension des enjeux juridiques et des procédures spécifiques à mettre en place pour gagner ces affaires.



D'un autre côté, les litiges qui n'ont pas d'impact sur la propriété, nécessitent une analyse et une gestion différentes. Car ils ne concernent pas le droit de propriété en soi, mais d'autres domaines du droit tels que les contrats, les empiétements sur le domaine privé de l'État, le recouvrement des revenus domaniaux ou la responsabilité civile.

Cette distinction permet donc de garantir un traitement adéquat des différentes catégories de litiges.



◆ Contentieux impactant la propriété

	Nombre	Superficie en Ha	Valeur en MDh
Demandeur	820	17 324	2 239
Défendeur	1 022	70 880	1 055
Total	1 842	88 204	3 294

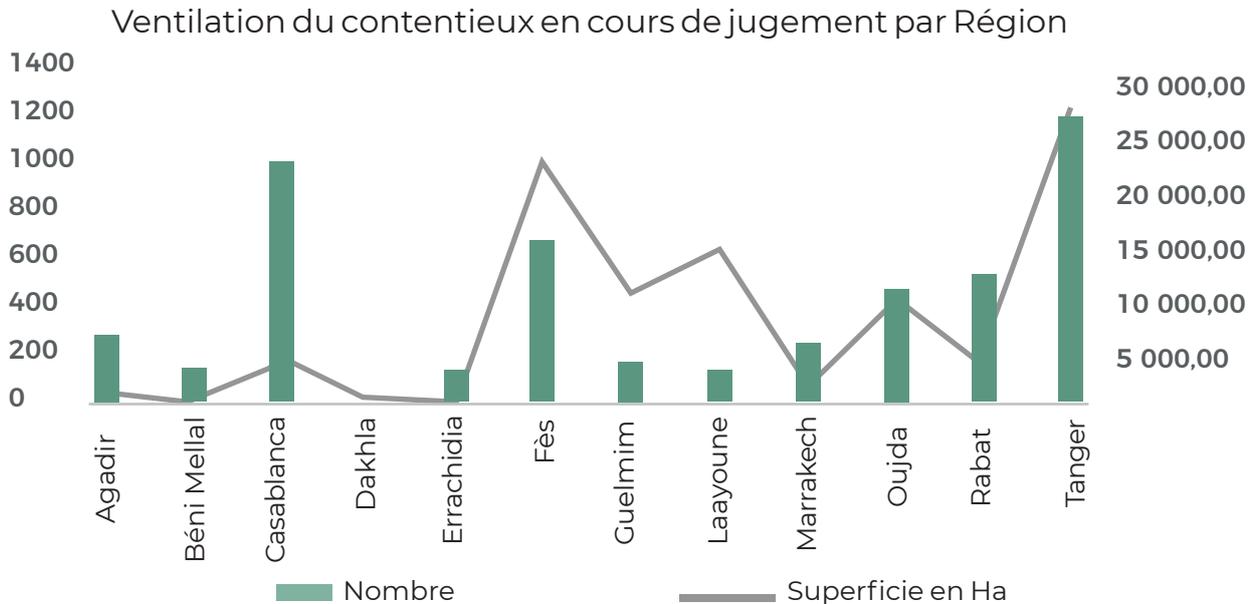
◆ Contentieux n'impactant pas la propriété

	Nombre	Valeur en Mdh
Demandeur	1 857	698
Défendeur	1 382	217
Total	3 239	915

♦ **Ventilation du contentieux en cours de jugement par Direction Régionale**

En termes de nombre, 78% des dossiers du contentieux en cours de jugement se concentrent au niveau des DR de Tanger, Casablanca, Fès, Rabat et Oujda pour une superficie de 63 899 Ha et une valeur de 3 784 MDh.

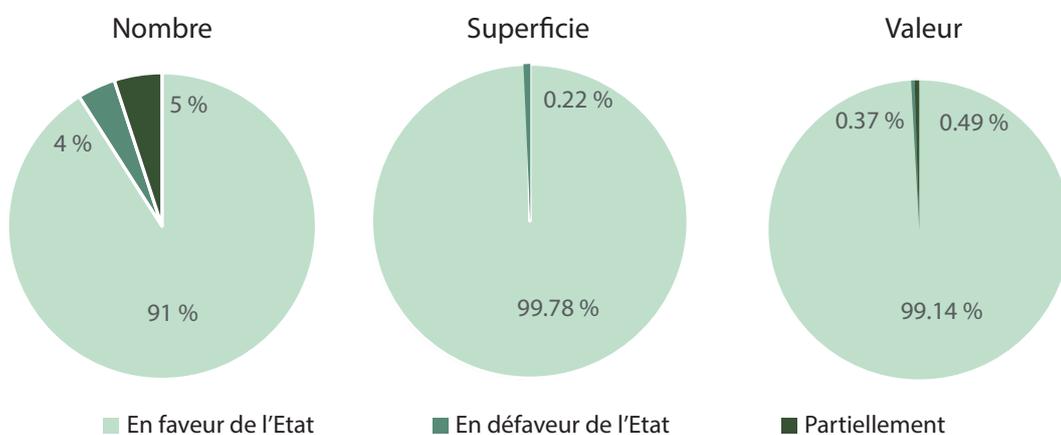
En termes de superficie, la DR de Tanger arrive en tête avec 31% de la superficie globale faisant objet de contentieux judiciaire, soit 26 968 Ha.



♦ **Contentieux objet des jugements définitifs**

Dans le détail, la répartition des dossiers de contentieux ayant fait l'objet de jugements définitifs se présente comme suit :

- 141 dossiers de contentieux ont été jugés en faveur de l'Etat pour une superficie globale de 2 434 Ha et une valeur de 145 MDh.
- 6 dossiers de contentieux ont été jugés en faveur des tiers pour une superficie globale de l'ordre de 5,33 Ha et une valeur de 0,35 MDh.



- 91% des dossiers de contentieux ont été jugés en faveur de l'Etat ;
- 4% des dossiers de contentieux ont été jugés en défaveur de l'Etat ;

04



Valorisation du domaine privé de l'Etat

- Evaluation immobilière.
- Affectation urbanistique du DPE.
- Produits et revenus domaniaux.
- Gestion active dans le cadre des mécanismes de financements innovants.

I. Evaluation immobilière

La Direction des Domaines de l'Etat procède à l'expertise foncière pour toutes les transactions immobilières (ventes, achats, affectations, locations, etc.) intéressant le domaine privé de l'Etat, à l'effet de déterminer la valeur vénale ou locative des immeubles concernés, nus ou bâtis.

En dehors des expertises foncières intéressant le domaine privé de l'Etat, la DDE assure également :

- ▶ L'évaluation des immeubles demandés en location immobilière à usage administratif par les différents départements ministériels et des biens objet de la location à usage d'habitation au profit des agents d'autorité relevant du Ministère de l'Intérieur ;
- ▶ Le concours technique en matière d'expertise foncière au profit des Etablissements Publics de l'Etat et autres organismes étrangers.

1. Expertises foncières relatives au DPE

816 dossiers d'expertise portant sur 1 286 biens ont été réalisés, au cours de l'exercice 2023, totalisant une superficie globale de 108 580 Ha.

Procédure Expertisée	Nb Dossiers	%	Surface expertisée en m ²	%
Acquisitions	380	68,75%	8 700 233	0,80%
Affectations	99	5,53%	1 174 079	0,10%
Gestion déconcentrée d'investissement(GDI)	59	2,03%	1 073 609 940	98,87%
Cessions à l'amiable hors investissement	110	7,56%	1 369 177	0,12%
Cessions au profit des copropriétaires de l'Etat	3	0,39%	103 333	0,01%
Ventes de logements	58	4,60%	181 444	0,002%
Locations à l'amiable hors investissement	107	11,15%	832 271	0,07%
Total	816	100%	1 085 807 177	100%

2. Expertises relatives au concours technique et à la location à usage administratif

Durant l'année écoulée, 2% des opérations d'expertise ont été approuvées dans le cadre du concours technique et 98 % sont afférentes à la location à usage administratif.

Procédure	Nombre de dossiers d'expertise au titre de l'année 2023	
	Nombre	%
Concours technique hors ALEM	18	2%
Location immobilière à usage administratif (locaux administratifs et logement des agents d'autorité relevant du Ministère de l'Intérieur)	773	98%
Total	791	100%

3. Participation de la DDE aux travaux d'expertise du patrimoine de l'ALEM (Terrains nus et logements locatifs)

Conformément aux dispositions de l'arrêté conjoint du Premier Ministre et du Ministre de l'Economie et des Finances n°3-09 du 05/01/2009, tel qu'il a été modifié par l'arrêté n° 114.10 du 07 Avril 2010, la DDE siège au sein de la Commission Technique d'Expertise chargée de l'évaluation du patrimoine foncier appartenant à l'Agence des Logements et d'Equipements Militaires (ALEM), en sa double qualité de membre (DDE) et de représentant de la présidence de cette commission (MEF).

Au titre de l'année 2023, cette commission a procédé à l'évaluation de 5 terrains nus d'une surface globale de 10,26 Ha.

Par ailleurs, la DDE opère également au sein de la commission chargée de l'évaluation des logements affectés aux personnels militaires et civils de l'ADN, instituée par l'Instruction Particulière n°5497/C.S du 28 mars 2013, relative à la cession des logements locatifs de fonction.

Au titre de l'année 2023, cette commission a procédé à l'évaluation de 215 unités (appartements et logements individuels).

Nombre de dossiers d'expertise au titre de l'année 2023		
Procédure	Nombre	
Participation aux travaux des commissions d'expertise du patrimoine ALEM (logements locatifs et terrains nus)	Logements locatifs	215
	Terrains nus	5
Total	220	

4. Expertises effectuées dans le cadre des réalisations immobilières à L'étranger

Dans le cadre du renforcement de la représentation diplomatique du Maroc à l'étranger et à l'effet d'améliorer les conditions d'accueil et de travail des postes diplomatiques et réduire la charge locative de ces postes, la DDE a procédé, au sein de la commission mixte (MAECAMRE/DDE/DB) dont elle assure la présidence et le secrétariat, à l'évaluation de deux nouveaux biens à l'étranger.

Concernant les opérations de cessions à l'étranger au titre de l'année 2023, Il a été procédé à la cession de deux biens vacants, propriété de l'Etat Marocain à l'étranger.

Nombre de dossiers traités au titre de l'année 2023		
Procédure		Nombre
Réalizations immobilières à l'étranger	Acquisitions	2
	Cessions	3
Total		5

II. Affectation urbanistique du DPE

La valorisation du patrimoine foncier par le biais des documents d'urbanisme constitue un axe prioritaire dans le plan stratégique de cette Direction dans la mesure où elle contribue notamment à :

- ▶ Accroître les recettes de l'Etat et à générer des financements pour la reconstitution de la réserve foncière ;
- ▶ Accompagner la dynamique d'investissement engagée par l'Etat et les projets structurants d'intérêt général.

A cet effet, l'intervention de la Direction, lors des travaux d'élaboration des documents d'urbanisme, s'articule autour des objectifs suivants :

- ▶ Une équité foncière visant à concilier, d'une part, entre un besoin en équipements publics et la nécessité, d'autre part, de générer une plus-value urbanistique.
- ▶ Une sécurité juridique permettant de sauvegarder les engagements pris par l'Etat avec ses partenaires dans le cadre de la mobilisation du foncier domanial (locations agricoles, cessions, etc.)

Au titre de l'année 2023, quatre projets de schémas directeurs d'aménagement urbain (SDAU) ont été examinés en formulant des remarques et des propositions de la DDE dans le cadre des travaux du comité central de suivi, il s'agit notamment des SDAU du Grand Youssoufia, du Grand Essaouira, du Littoral de Guelmim-Sidi Ifni-Tan-Tan et du Grand Ouarzazate.

III. Produits et Revenus Domaniaux

Les recettes domaniales se répartissent en deux catégories :

- ▶ Les revenus issus des locations, sous ses différentes formes (agricoles, urbaines et suburbaines) et des ventes mobilières, imputées sur le budget général ;
- ▶ Les produits générés des ventes immobilières et des versements des services de l'Etat pour des besoins en équipements publics, qui sont imputés sur le Fonds de Remploi Domanial (excepté les ventes des terrains de la réforme agraire qui sont imputés sur le Fonds de la Réforme Agraire).

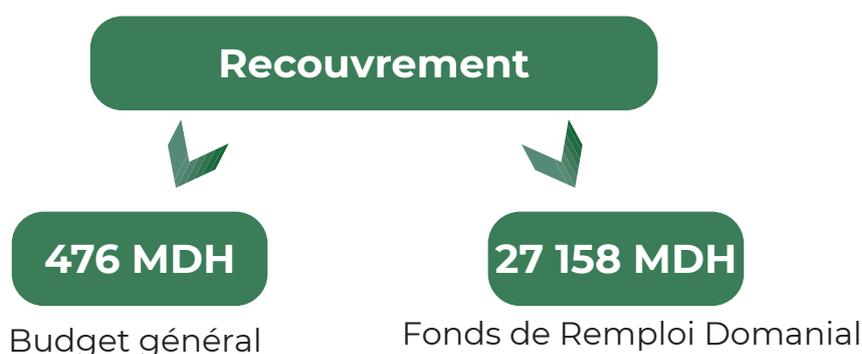
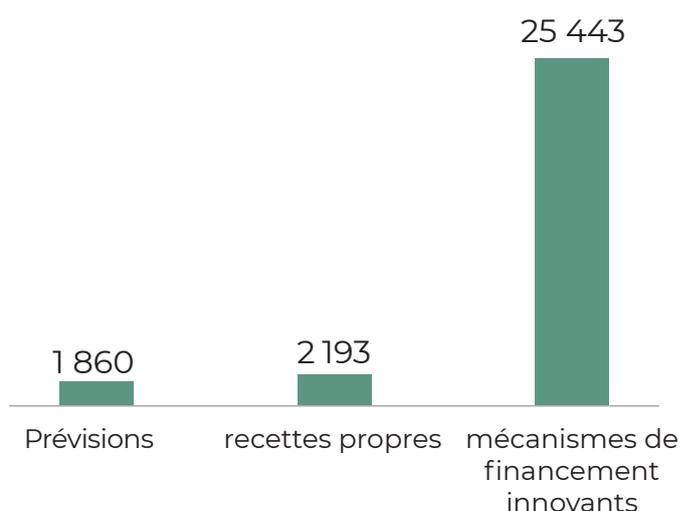
Au titre de la Loi de Finances 2023, l'objectif assigné à la Direction des Domaines de l'Etat en matière de produits et revenus domaniaux, s'établissait à 1 860 MDH. Afin d'atteindre cet objectif, un dispositif a été déployé consistant à :

- ▶ Recenser et identifier les niches potentielles de recettes ;
- ▶ Assurer le suivi et la coordination à l'effet du recouvrement des créances domaniales.

Pour l'exercice 2023, les recettes domaniales se sont établies à 27,6 MMDh, soit un taux de réalisation qui dépasse 100%.

Cette performance exceptionnelle s'explique par le produit des cessions d'actifs immobiliers au profit d'institutionnels dans le cadre des mécanismes des financements innovants, d'une valeur de 25,44 MMDh.

Réalisations de recettes en MDH



Support budgétaire	Prévisions de loi de finances 2023 (MDh)	Réalisations en (MDh)	%
Budget Général	355	476	+100%
Fonds de Remploi Domanial	1 500	27 158,3	+100%
Fonds de la Réforme Agricole	5	2,4	49%
TOTAL	1 860	27 636,7	+100%

- ▶ Le recouvrement au titre du budget général s'est établi à 476 MDh, soit un taux de réalisation de plus de 100% de l'objectif cible de l'année ;
- ▶ Le recouvrement au titre du Fonds de Remploi Domanial a atteint le chiffre de 27 158 MDh, dont 25 443 MDh provenant des mécanismes de financements innovants, soit un taux de réalisation de plus de 100% par rapport à l'objectif de l'exercice.

IV. Gestion active dans le cadre des mécanismes de financements innovants

Des mécanismes de financements innovants ont été mis en place par la loi de finances 2019 reposant notamment sur le levier de la gestion active du patrimoine immobilier de l'Etat qui consiste à céder, à titre onéreux, à des institutionnels (CDG, CMR), la propriété de bâtiments fonctionnels tout en préservant leur usage de service public moyennant des contrats de location à long terme.

A ce titre, des transactions immobilières portant sur 175 actifs immobiliers relevant du domaine privé de l'Etat, constitués de bâtiments administratifs et d'équipements publics, ont été conclues en 2023 avec les Organismes de placement collectif immobilier (OPCI) créés par les deux institutionnels CDG et CMR. Ce qui a permis de mobiliser un financement additionnel de 25,4 MMDh au titre de l'année 2023.



05



DDE : une administration au plus proche de ses usagers et au service des partenaires institutionnels

- **Relation avec les partenaires institutionnels et suivi des réclamations.**
- **Communication ouverte et modernisée.**

I. Relation avec les partenaires institutionnels et suivi des réclamations

► Questions parlementaires :

La DDE a traité 26 questions écrites et orales par le biais desquelles les députés et conseillers ont interpellé le Ministère de l'Economie et des Finances sur des thématiques relevant du domaine de compétence de la DDE.

Chambre des représentants	Chambre des conseillers
18	08



► Requêtes émanant du Médiateur :

Au cours de l'année 2023, la DDE a traité 48 requêtes formulées par les citoyens transmis par le médiateur. Elles concernent diverses questions relatives à des procédures de gestion domaniale :

Objet	Nombre	%
Indemnités d'expropriations	23	48%
Régularisation foncière	15	31%
Cessions	6	13%
Demande d'attestation de la Mainlevée	1	2%
Exécution des décisions judiciaires	1	2%
Demande d'attestation administrative	1	2%
Récupération des biens confisqués	1	2%
Total	48	100%



► La répartition des réclamations du médiateur central par région se présente comme suit :

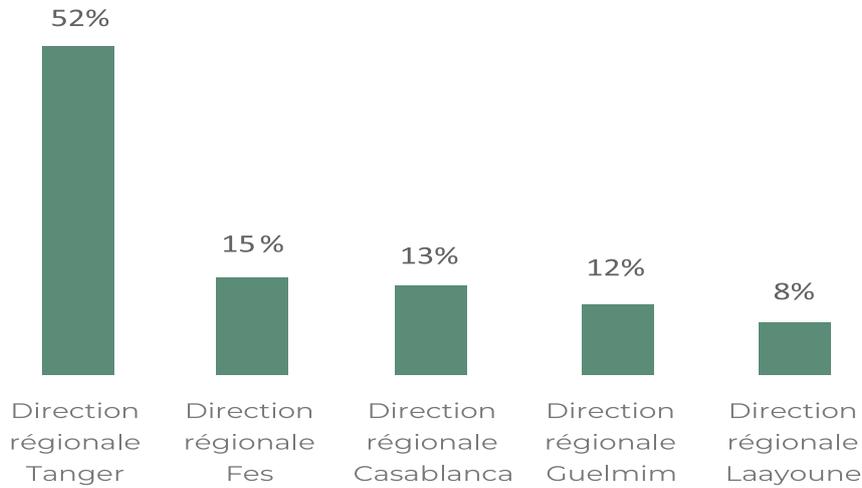
Direction Régionale	Nombre	%
Direction régionale Casablanca	12	25%
Direction régionale Rabat	9	19%
Direction régionale Agadir	8	17%
Direction régionale Errachidia	6	13%
Direction régionale Oujda	4	8%
Direction régionale Guelmim	3	6%
Direction régionale Beni Mellal	2	4%
Direction régionale Tanger	2	4%
Direction régionale Fès	1	2%
Direction régionale Dakhla	1	2%
Direction régionale Laayoune	0	0%
Direction régionale Marrakech	0	0%
Total	48	100%

D'autre part, les requêtes du médiateur émanant des services déconcentrés de la DDE sont au nombre de 52 répartis comme suit :

Objet	Nombre	%
Indemnités d'expropriations	34	65%
Régularisation foncière	11	21%
Cessions	5	10%
Indemnisation	1	2%
Exploitation d'un foncier	1	2%
Total	52	100%

La répartition des réclamations du médiateur régional selon les Directions Régionales des Domaines de l'Etat se résume comme suit :

Répartition régionale des réclamations traitées auprès du médiateur



► Réclamations émanant des citoyens via la plateforme « CHIKAYA »

Durant l'année 2023, la Direction des Domaines de l'Etat a reçu 83 réclamations via la plateforme « CHIKAYA »



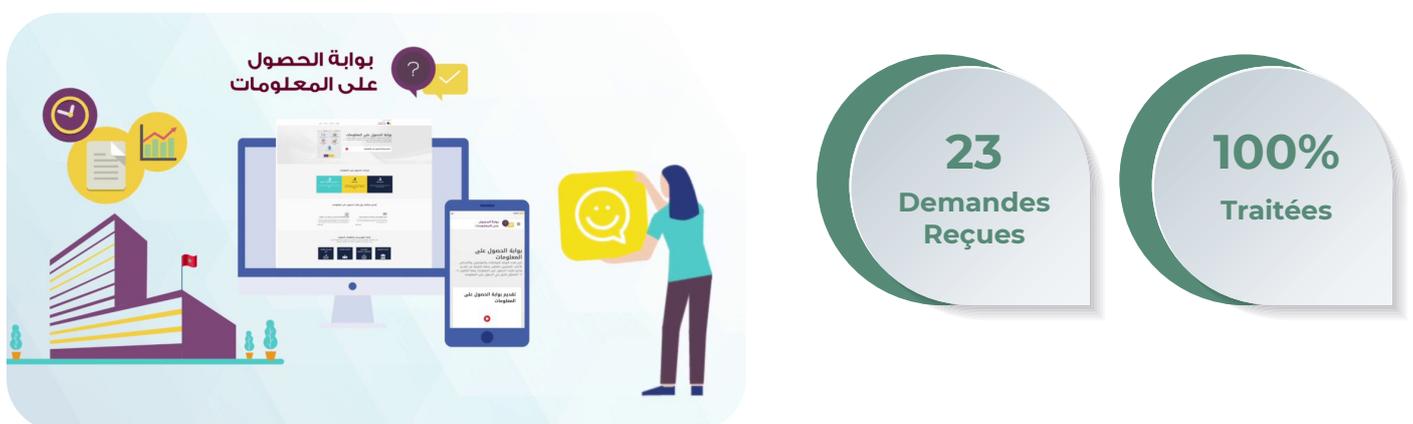
Les différentes requêtes émanent soit, des citoyens, des associations, des marocains résidents à l'étranger ou des entreprises.



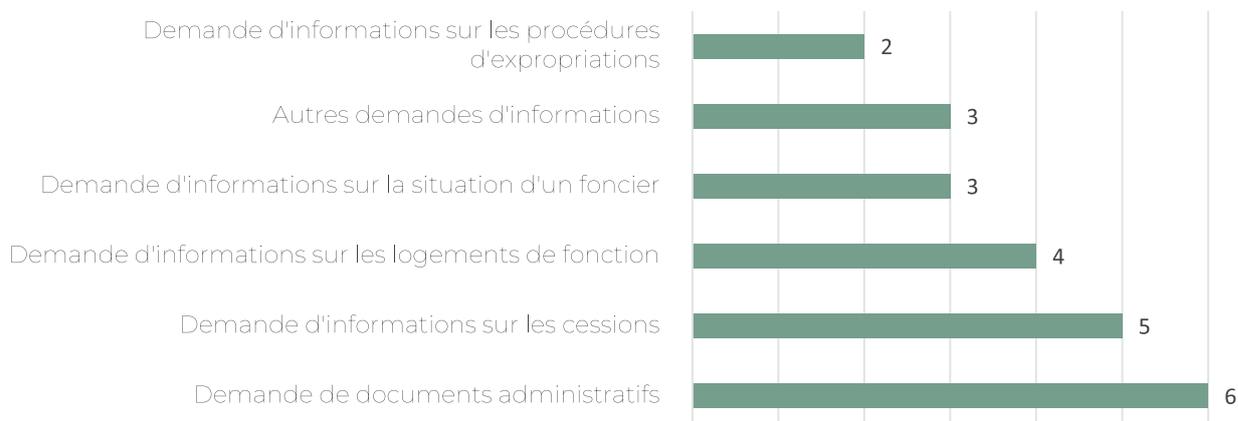
Les thématiques les plus récurrentes sont celles relatives aux doléances concernant les occupations sans droit ni titre, qui représentent 20% des requêtes reçues, l'investissement (19%), la Réforme agraire (12%) et celles relatives aux demandes d'acquisition à l'amiable (7%).

► Traitement des demandes d'information

Le Département de la Réforme de l'Administration a créé une plateforme baptisée « CHAFAFIYA » permettant à tous les citoyens marocains et ceux résidents à l'étranger d'accéder aux informations détenues par les administrations et les institutions marocaines, conformément à la loi n°31.13 relatives au droit d'accès à l'information. Durant l'année 2023, la DDE a traité l'ensemble des demandes d'information parvenues qui sont au nombre de 23, se rapportant aux différents domaines de son activité.



Répartition des demandes de droit à l'information par objet



► Réclamations émanant d'autres partenaires institutionnels

La DDE a traité 655 réclamations émanant de divers partenaires institutionnels, notamment : Chef de gouvernement, Associations de défense des droits de l'homme, Ministère des affaires étrangères et la Fondation Hassan II des marocains résidents à l'étranger.

II. Communication ouverte et modernisée

◆ LES PRINCIPAUX SERVICES MIS EN LIGNE



Durant l'année 2023, le Portail Internet de la DDE a enregistré 509 195 interactions des visiteurs. La DDE a reçu 52 demandes d'acquisition de logement, via le portail internet, durant l'année 2023.

◆ **ACCUEIL DES USAGERS AU CŒUR DES PRIORITÉS DE LA DDE**

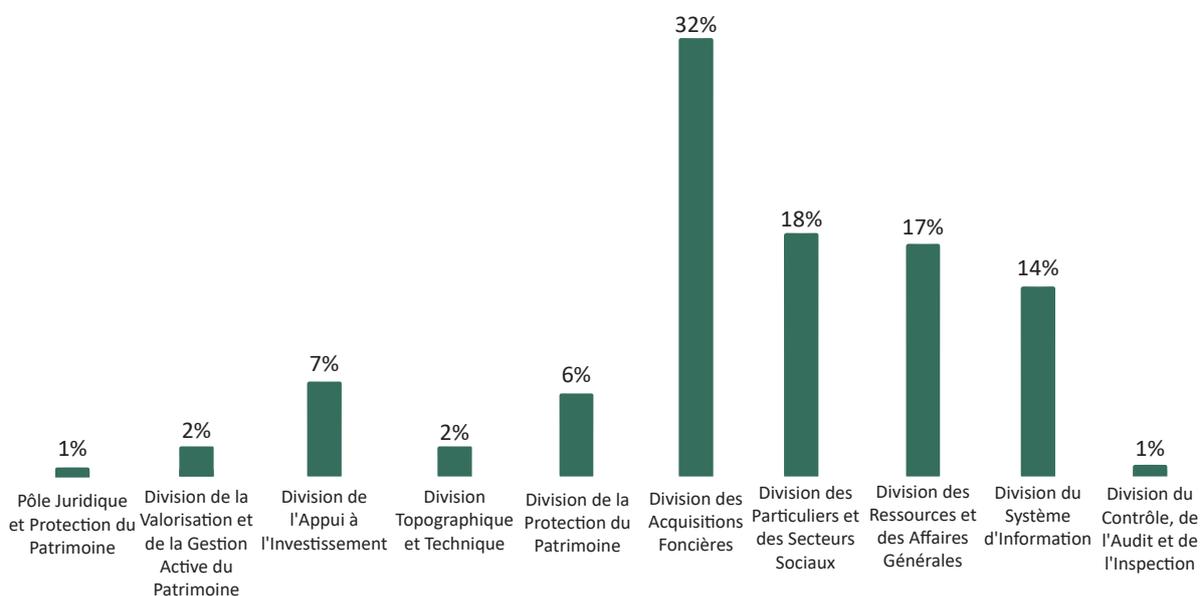
Le nombre de visites enregistrées au niveau du point d'accueil de l'Administration Centrale s'établit à 2 493 visiteurs pour l'année 2023, soit une moyenne de 11 visiteurs par jour. Soit une augmentation de 116% en termes de visiteurs par rapport à l'année 2022 ayant connu 1 149 visiteurs.



- Une concentration des visites au niveau des structures métiers : soit 68% du total des visiteurs enregistré en 2023 ;
- L'exploitation des données relatives aux visites, fait ressortir que près de 62% des individus ayant visité la DDE sont des personnes physiques.



Répartition des visiteurs par structure objet de la visite



◆ Evolution du site Intranet de la Direction

Consciente de l'importance que revêt le site Intranet dans sa vocation d'outil de communication et de collaboration interne, la DDE a fait de la consolidation des portails projets et des e-services une priorité après la mise en production de son nouveau site Intranet.

Ainsi, trois portails projets avec différentes rubriques ont été dédiés pour les chantiers phares de la Direction notamment le portail de la fiabilisation des données, celui du système d'information géographique et le portail du système « AMLACS ».

Dans la même perspective, cinq services en ligne ont été déployés à savoir :



Demande des documents de l'ANCFCC

- Pour la prise en charge des demandes des actes fonciers délivrés par l'ANCFCC.



Réservation d'une salle de réunion

- Pour la gestion de l'agenda des réservations des salles de réunion.



Réservation d'un véhicule

- Pour la gestion des réservations des véhicules.



Demande de formation

- Qui digitalise les demandes de formation sur le système d'information de la Direction.



Modification d'adresse personnelle

- Pour communiquer au service des ressources humaines les changements des adresses personnelles des fonctionnaires.

06



Gouvernance forgée suivant une vision de transition managériale et digitale

- Système d'information performant et évolutif.
- Valorisation et développement du capital humain.
- Gestion budgétaire.
- La DDE modernise son dispositif de gestion des risques pour une meilleure performance.

I. Système d'information performant et évolutif

◆ Système d'information AMLACS : un instrument incontournable dans la réussite du chantier de modernisation des procédures de gestion de la DDE

1. Evolution du système AMLACS de gestion du patrimoine foncier de l'Etat

Le système de gestion du patrimoine foncier de l'Etat AMLACS est un outil primordial pour la gestion domaniale dans la mesure où il centralise l'ensemble des données relatives au patrimoine privé de l'Etat ainsi que toutes les opérations de gestion. De ce fait, la DDE poursuit ses efforts pour l'amélioration de ce système, en vue de répondre aux exigences des gestionnaires et aux évolutions des processus métier.

Ainsi, au cours de l'année 2023, plusieurs évolutions du système AMLACS ont été déployées notamment :

- ▶ L'intégration d'un module dédié à la gestion des conventions des plans de développement ;
- ▶ L'automatisation de la procédure de sortie d'indivision afférente à la gestion du partage des biens en copropriété par voie amiable ou judiciaire ;
- ▶ L'amélioration du module de l'expertise foncière par la prise en charge des demandes d'expertises relatives aux locations administratives et aux concours techniques ;
- ▶ L'enrichissement du module des acquisitions immobilières par :
 - ◇ L'intégration de la procédure de consignation à la CDG des montants des biens expropriés ;
 - ◇ La prise en charge du dépôt de la même réquisition pour plusieurs biens non immatriculés ;
 - ◇ L'ajout du cas d'acquisition d'un terrain qui a été déjà radié du patrimoine suite à une cession.

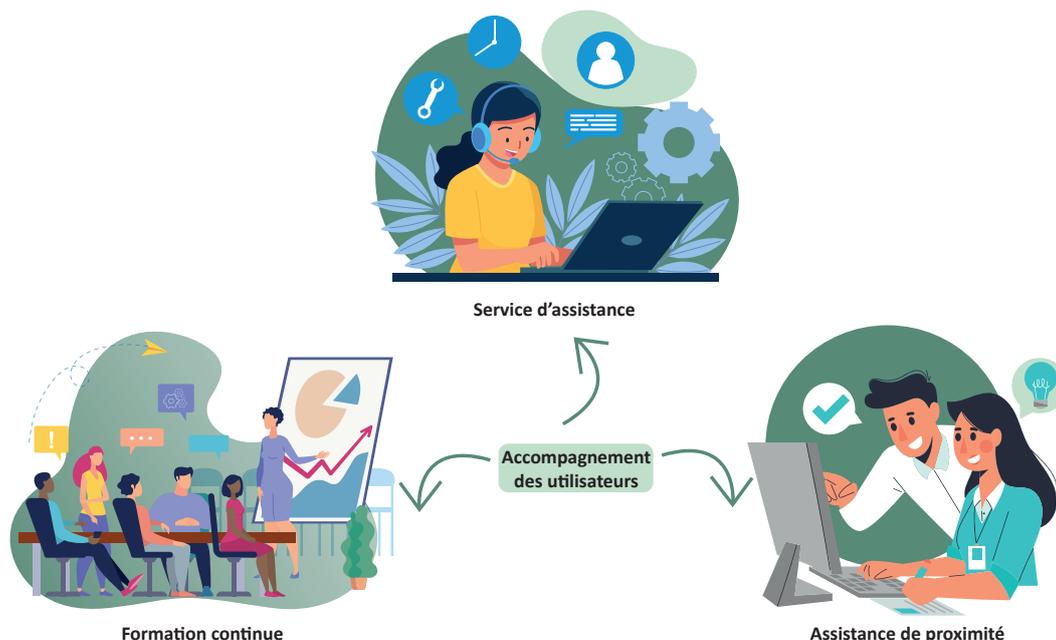
Par ailleurs, dans le cadre de l'accompagnement des chantiers structurants de fiabilisation des données et d'alimentation du SIGDOM par les données spatiales et géographiques, les évolutions suivantes ont été implémentées au niveau du système AMLACS :

- ▶ Intégration d'une interface permettant de certifier l'exactitude des données du Patrimoine. Des tableaux de bord sont mis à la disposition des gestionnaires pour le pilotage du processus de fiabilisation ;
- ▶ Ajout d'une fonctionnalité essentielle permettant de consulter à partir de l'interface des terrains, les cartes géographiques de la plateforme SIGDOM avec les polygones numérisés correspondants aux terrains et aux dossiers de procédures. Ceci permettra aux gestionnaires d'avoir une meilleure connaissance du patrimoine et facilitera le suivi de l'opération de numérisation.

2. Accompagnement à la maîtrise du système d'information métier « AMLACS »

Assurer l'alignement du système d'information sur la stratégie de la Direction fait de l'amélioration du système AMLACS un processus inéluctable et en perpétuel réitération.

Partant de ce constat, l'accompagnement continu des gestionnaires s'avère primordial pour doter le personnel de la Direction des compétences nécessaires à l'usage efficace du système. Afin de concrétiser cet objectif, une démarche basée sur trois axes, a été adoptée :



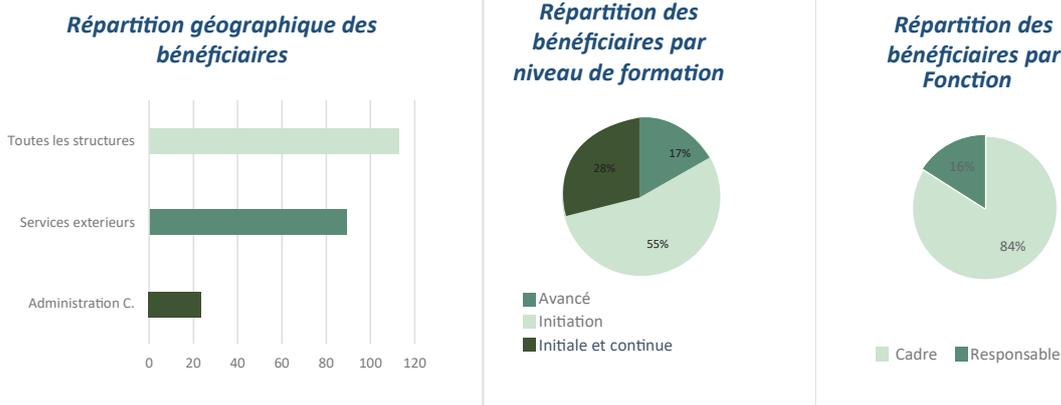
✓ Formation continue (AMLACS)

La formation continue reste le moyen avéré pour assurer la montée en compétences des gestionnaires d'une part et la consolidation de l'appropriation du système d'information d'autre part.

Dans cette perspective, le programme de formation 2023 a visé la réalisation de 5 objectifs principaux :

- ▶ Améliorer le taux d'exploitation du système AMLACS ;
- ▶ Assurer le transfert de compétences aux nouvelles recrues et aux fonctionnaires ayant changé leurs postes de travail pour raison de mobilité ;
- ▶ Communiquer sur les dernières évolutions de AMLACS ;
- ▶ Sensibiliser les utilisateurs par rapport à la qualité des données saisies ;
- ▶ Accompagner les utilisateurs pour une meilleure exploitation des tableaux de bord et des recherches multicritères.

Ainsi, la formation AMLACS a été dispensée par l'organisation de 13 sessions et a profité à 118 utilisateurs, soit 250 Jour-Homme-Formation (JHF) .



✓ Assistance de proximité

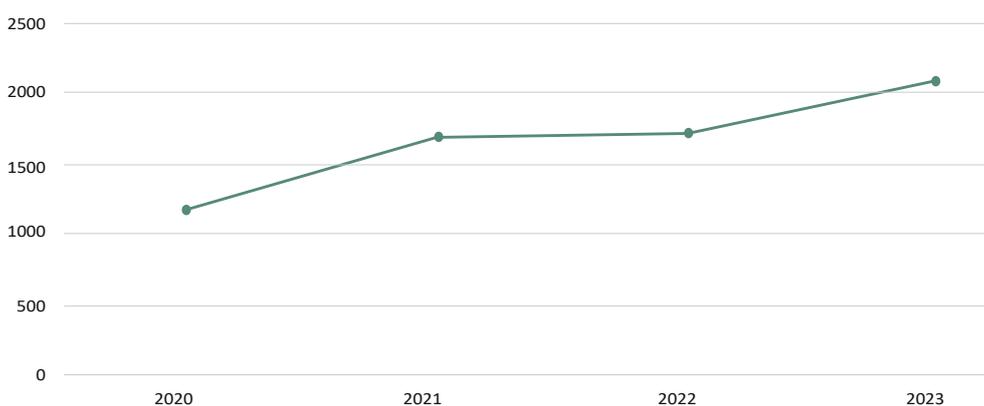
Le renforcement des capacités des référents SI des sites extérieurs s'avère essentiel pour assurer l'assistance de proximité aux utilisateurs de AMLACS.

Pour cette raison, une formation des formateurs sur le système AMLACS a été dispensée en 2023 par l'équipe interne de la Direction et a profité aux 17 référents SI relevant des sites extérieurs.

✓ Assistance informatique à l'exploitation d'AMLACS

En termes de bilan, 2096 demandes d'interventions informatiques relatives à l'exploitation du SI domanial ont été enregistrées au cours de l'année 2023, soit une augmentation des demandes de 21% par rapport à l'année 2022.

Avancement du traitement des demandes d'intervention entre 2020 et 2023



La tendance haussière des demandes d'intervention peut être expliquée par l'avancement des chantiers stratégiques de la Direction, principalement la fiabilisation des données et la numérisation des terrains domaniaux de la plateforme géographique SIGDOM.

◆ **Système d'Information Géographique (SIGDOM) : une porte d'entrée vers une gestion géolocalisée et intelligente du Domaine Privé de l'Etat**

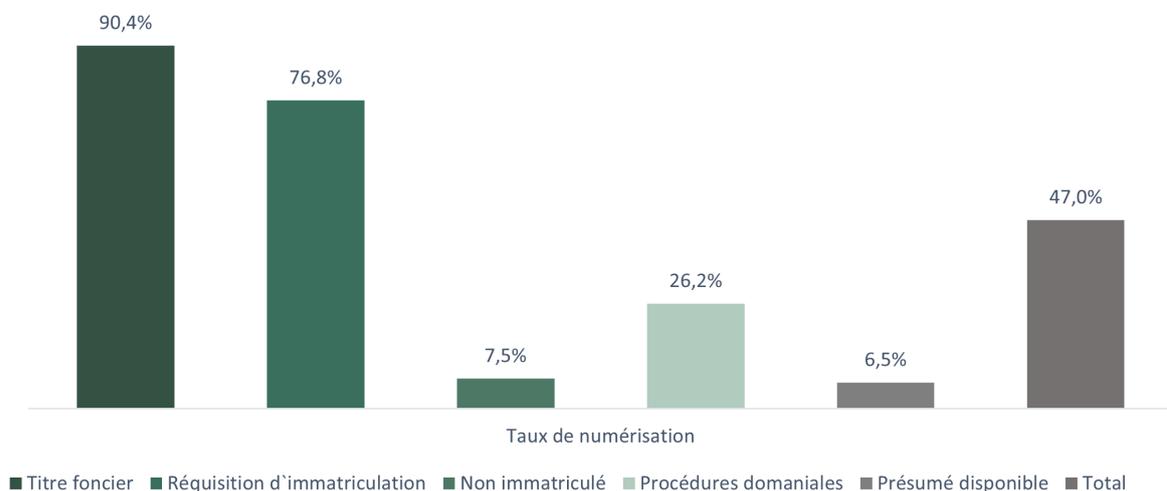
Dans le cadre de la modernisation des outils de gestion du domaine privé de l'Etat, la DDE a lancé le projet de système d'information géographique (SIG) domanial, projet qui ambitionne de métamorphoser la gestion du domaine privé de l'Etat en fournissant, à terme, une information spatiale de qualité et intégrée avec les autres couches d'information disponibles (urbanisme, découpage administratif, référentiel des prix de la DGI, etc.) à même de maîtriser le patrimoine domanial et faciliter la prise de décision concernant sa mobilisation.

Ainsi, l'année 2023 a été marquée par la réalisation des actions suivantes :

✓ **Poursuite du chantier de collecte et de numérisation des données graphiques via la Plateforme SIGDOM**

La Direction a poursuivi, via la Plateforme SIGDOM, le processus de numérisation des plans correspondants aux procédures domaniales et patrimoine foncier recensés au niveau des dossiers physiques. Ce chantier, a principalement, pour objectifs la mise à jour et la fiabilisation des données saisies au niveau du système AMLACS, la mise à disposition aux gestionnaires d'une panoplie d'outils pour l'affichage et l'analyse de données spatiales, la sauvegarde et l'échange des documents scannés ou encore la constitution d'une base de données spatiale fiable et actualisée du DPE.

De ce fait, et grâce aux efforts déployés par l'équipe opérationnelle de numérisation constituée au niveau de chaque délégation domaniale, le résultat du processus de numérisation des plans relatifs au patrimoine foncier (titre, réquisition d'immatriculation et non immatriculé), aux procédures domaniales et au présumé disponible a atteint un taux de numérisation global des documents de 47,0% pour un nombre global de parcelles de l'ordre 26 3395 ventilées comme suit :



Nature document numérisé	Nombre de parcelles à numériser	Nombre de parcelles numérisées	Total des parcelles objet de numérisation	Taux de Numérisation
Titre foncier	7 681	72 503	80 184	90,4%
Réquisition d'immatriculation	4 314	14 243	18 557	76,8%
Non immatriculé	1 869	152	2 021	7,5%
Procédures domaniales	98 693	34 972	133 665	26,2%
Présumé disponible	27 075	1 893	28 968	6,5%
Total général	139 632	123 763	263 395	47,0%

47% Taux de numérisation global des documents

✓ Formation et accompagnement de l'équipe de numérisation

Dans le cadre du chantier de numérisation des plans, le service SIG a assuré au profit des ressources humaines des services extérieurs (Chefs de services régionaux, Délégués, Adjointes aux délégués, Topographes, cadres, ...), un programme de formation d'une durée de 5 jours au profit de 81 personnes.

A travers ce programme de formation, l'objectif visé consiste à :

- ▶ Assimiler les concepts fondamentaux des SIGDOM et développer les pratiques de gestion et de production de données de meilleure qualité ;
- ▶ Maîtriser les fonctionnalités et les outils de la plateforme SIGDOM ;
- ▶ Renforcer les capacités des topographes en matière de préparation de la phase de numérisation des données géographiques (géoréférencement, digitalisation, intégration des documents scannés, vérification et validation des données, etc.) ;
- ▶ Communiquer autour du projet SIG et accompagner les directeurs régionaux, délégués et adjoints dans le suivi du processus de numérisation des données.



✓ Lancement des marchés-cadre pour la réalisation des prestations topographiques

En vue de donner un nouvel élan aux chantiers de modernisation et d'accélérer le rythme de traitement des dossiers ordinaires liés à la gestion du domaine privé de l'Etat, la Direction a procédé à la passation de 36 marchés-cadres avec un montant global annuel d'environ 26 523 411,24 dirhams afin de satisfaire ses besoins en prestations topographiques nécessaires à :

- ▶ La maîtrise et la protection du patrimoine à travers l'immatriculation ;
- ▶ La mise à jour de plans des propriétés domaniales ;
- ▶ La fiabilisation de la base de données AMLACS ;
- ▶ La production de plans et documents topographiques liés aux diverses procédures domaniales et au chantier de numérisation ;
- ▶ L'alimentation et l'actualisation de l'information géographique disponible.

◆ Mise à niveau de l'infrastructure informatique

La DDE s'est concentrée en 2023 sur son objectif d'amélioration de la sécurité et de la fiabilité de l'infrastructure informatique. Parmi les actions les plus importantes de l'année 2023 figurent :

- ▶ La mise en œuvre d'une plateforme de supervision de l'infrastructure IT ;
- ▶ La mise à niveau des plateformes de sécurité ;
- ▶ La poursuite de la refonte des plateformes de production des clients légers, du renforcement et du renouvellement des postes de travail et des systèmes d'impression.



✓ Mise en œuvre d'une plateforme de supervision de l'infrastructure IT

En perspective d'une gestion efficace des systèmes informatiques de la Direction, un système de supervision et de monitoring en temps réel de l'ensemble des composantes de l'infrastructure a été mis en œuvre. Cette surveillance constante permettra de garantir la disponibilité et la performance des systèmes et du réseau et d'accroître la satisfaction des utilisateurs.

1 Surveiller les performances et optimiser les ressources

A travers le suivi de l'utilisation des ressources système ainsi que la détection des goulets d'étranglement.

2 Détecter les problèmes/incidents et réduire le temps d'arrêt

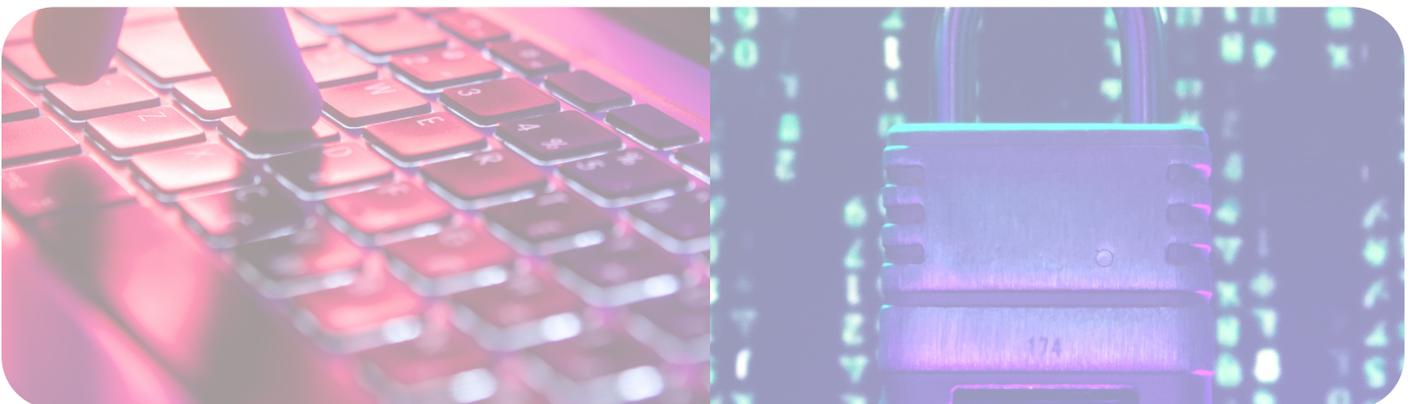
A travers la remontée et la notification automatique des alertes.

3 Améliorer la sécurité IT

En surveillant les journaux d'événements, les comportements anormaux et les activités suspectes.

✓ Mise à niveau des plateformes de sécurité

Dans un processus d'amélioration continue, de renforcement de la protection contre les attaques, et de mise en place de solutions contribuant à la sécurité de manière pérenne, la Direction a continué en 2023 ses efforts de modernisation et de mise à niveau de l'infrastructure informatique.



01

Renouveau des firewalls

- Revue de l'architecture réseau/politique de firewalling
- Intégration du service SD-WAN Service
- Intégration du service Zero Trust Network Access (ZTNA)
- Intégration du service Multi-Factor Authentication

02

Mise à niveau de la plateforme de sauvegarde

- Mise à niveau de la plateforme de sauvegarde
- Upgrade de la plateforme
- Intégration de la fonctionnalité SureBackup pour le test et la validation des sauvegardes
- Revue de la stratégie de sauvegarde et de test de restauration

03

Mise à niveau de la plateforme antivirus

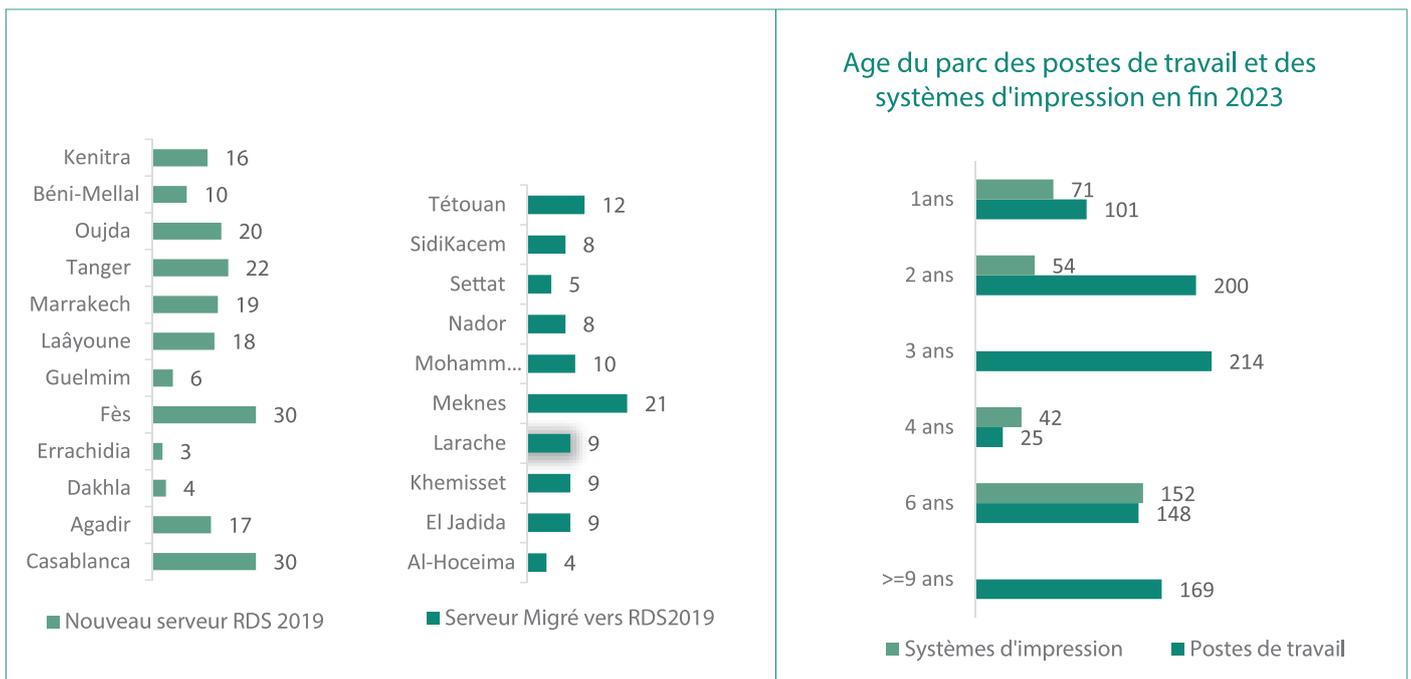
- Upgrade de la plateforme
- Intégration de la gestion des vulnérabilités/ correctifs
- Intégration du chiffrement des postes
- Mise en oeuvre du module EDR

04

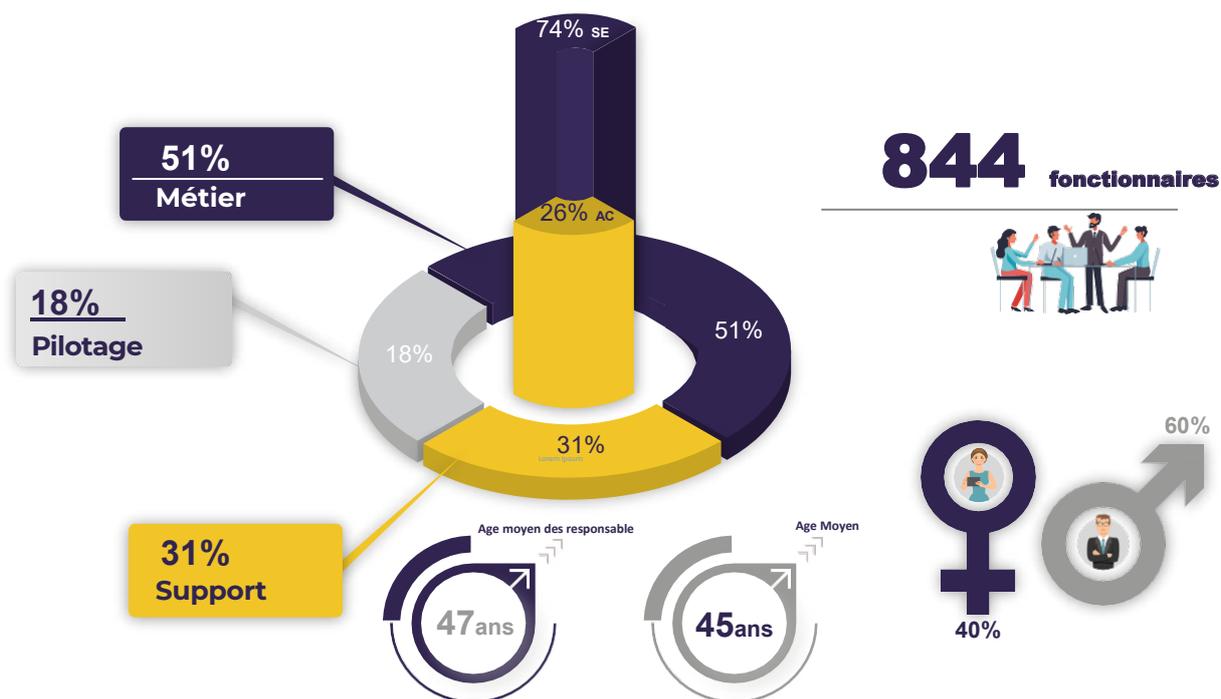
Mise en oeuvre d'une autorité de certification locale

- Gestion des certificats SSL utilisés par les systèmes internes (AMLACS, SIGDOM, Intranet, ...)
- Assurer l'intégrité, l'authentification, la non répudiation et la confidentialité des données applicatifs.

✓ Amélioration des plateformes de production et renforcement des postes de travail et des systèmes d'impression



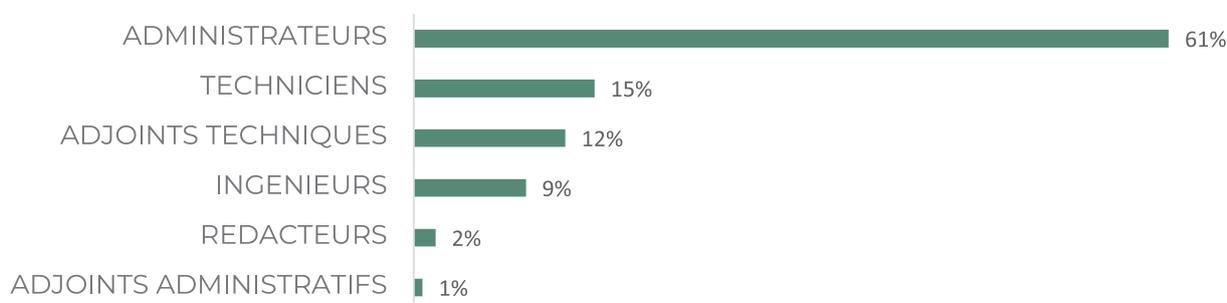
II. Valorisation et développement du Capital Humain



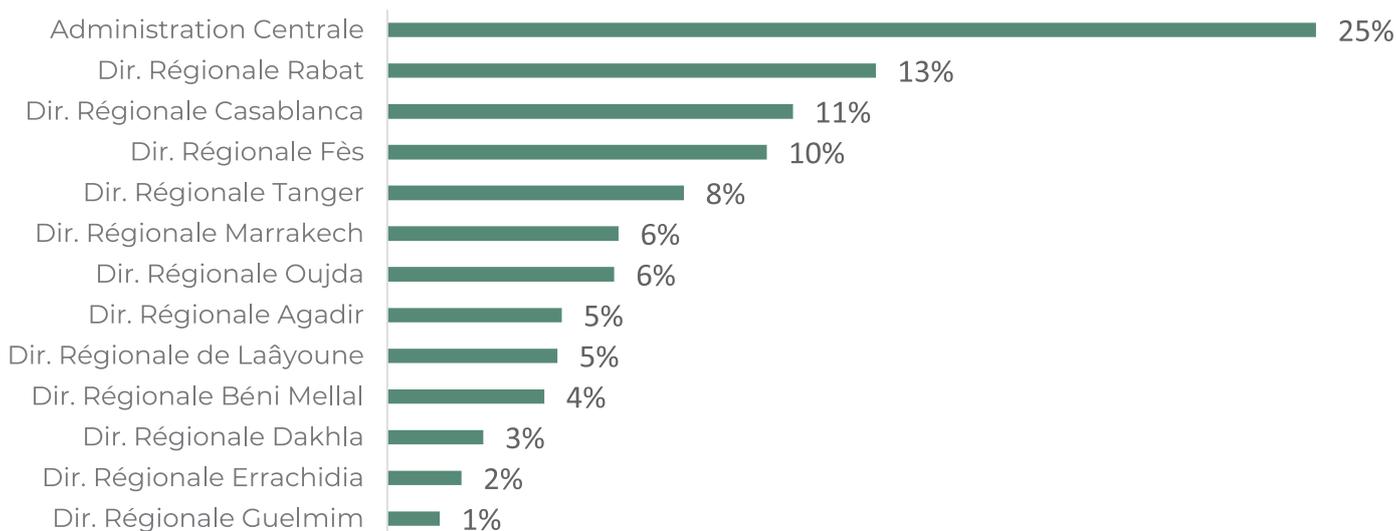
Compte tenu de diversité des projets stratégiques menés au sein de la Direction (Gestion Active du Patrimoine, mécanisme de financements innovants, Système d'information Domanial, chantier relatif à la numérisation et la fiabilisation des données, le SIG et autres), la politique RH s'est fixée les objectifs ci-après :

- Renouvellement et renforcement du Capital Humain de la DDE notamment pour les postes de travail « Métier » à travers des recrutements ciblés pour des profils pointus;
- Renforcement des compétences « Métier » du Capital Humain ainsi que les compétences managériales.

Représentation par corps administratif



Représentation par structure



Un recrutement ciblé pour des profils pointus : 66 nouvelles recrues

Dans le cadre de son plan d'action visant le renforcement des différentes structures de la DDE, en ressources humaines qualifiées à l'effet de leur permettre d'assumer convenablement les missions qui leurs sont dévolues, 66 postes budgétaires ont été octroyés à la DDE au titre de l'exercice 2023 : 28 techniciens en gestion des entreprises, 25 techniciens en informatique et 12 techniciens en topographie en sus d'un (1) ingénieur d'Etat. Ces recrutements vont servir, principalement les services déconcentrés après achèvement du cycle de formation- insertion.

Une formation continue axée sur le développement des compétences

La formation des cadres et agents de la Direction des Domaines de l'Etat a été érigée en action prioritaire. Son objectif ultime étant d'habiliter le personnel à s'adapter aux changements, à améliorer ses compétences et à atteindre le niveau de performance nécessaire pour qu'il accomplisse de façon efficace ses missions.

♦ Formation 2023 : Chiffres clés



70%

Un effectif de 403 bénéficiaires (soit 48% de l'effectif global de la DDE) a bénéficié d'une action de formation en 2023 avec 814 participations.

70% des bénéficiaires relèvent des services extérieurs et 30% de l'administration centrale.



74%

74% des bénéficiaires relèvent de la catégorie des cadres supérieurs



60%

60% des participants ont suivi une formation sur des aspects métier et 40% sur des thématiques supports.



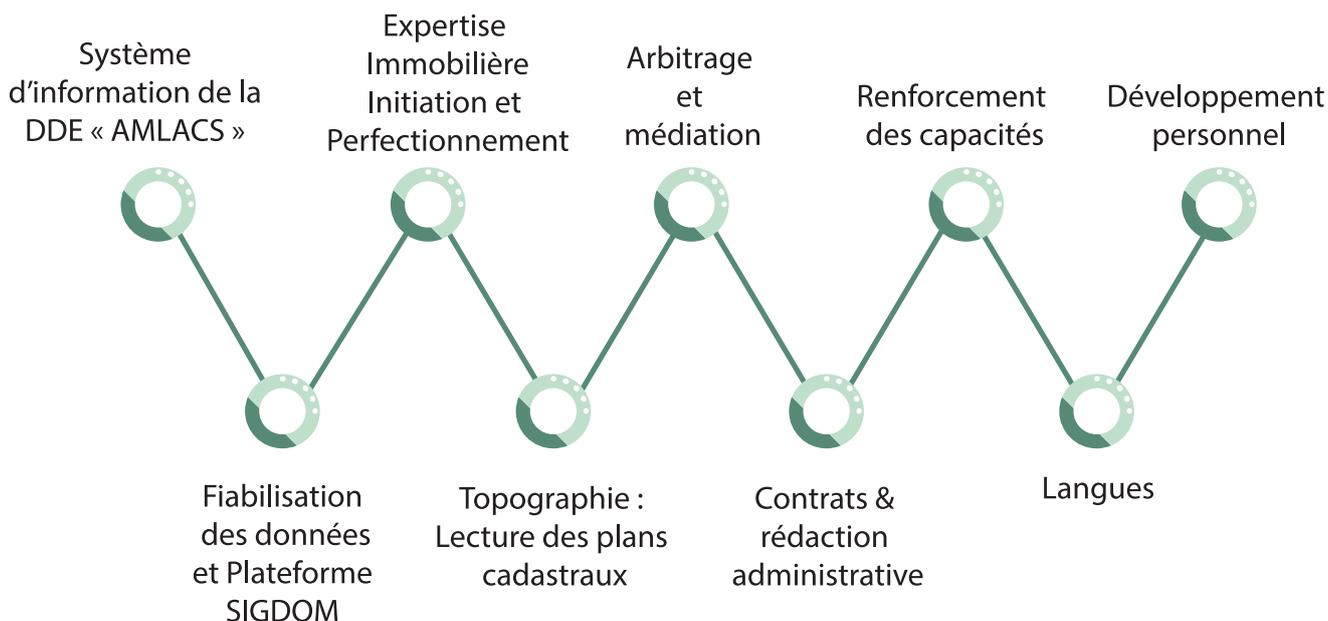
67% Hommes

67% des bénéficiaires sont des hommes et 33% des femmes.



33% Femmes

Les principaux thèmes de formation



► Tenue du 4^{ème} Comité Central de la Formation

En 2023, le Comité Central de la Formation « CCF » a tenu sa 4^{ème} session qui s'est articulée autour des axes suivants :

Présentation des chiffres et indicateurs clés de la formation spécifique de la DDE au titre de l'année 2023

Evaluation d'étape des actions de formation réalisées en interne au titre de l'année 2023

Présentation des résultats de l'évaluation ex post relative à la formation sur le Système d'Information « AMLACS »

Exposition des résultats de la campagne de recueil des besoins en formation du personnel de la DDE

Enrichissement et validation du programme prévisionnel spécifique de la formation 2024-2026

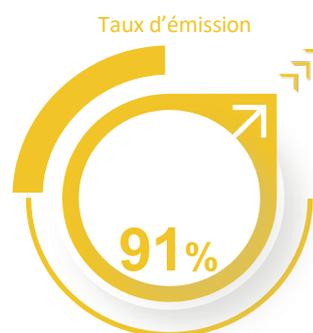
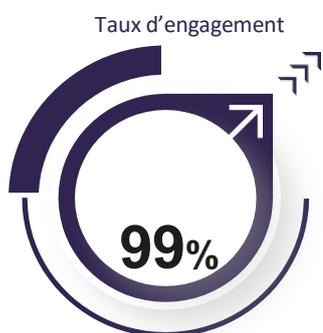
► Plan de formation triennal

Dans le cadre du recadrage du plan de formation triennal (PFT) de la DDE 2024-2026, une campagne de collecte des besoins en formation auprès des cadres et responsables de la DDE a été menée dans ce sens.

L'objectif étant d'intégrer, en sus des aspects métier, les volets en liaison avec le développement personnel et le renforcement des capacités managériales des responsables et des cadres de la Direction.

III. Gestion Budgétaire

Exécution du budget



Le budget global (fonctionnement et investissement) de la Direction des Domaines de l'Etat au titre de l'exercice 2023 s'est élevé à 33 274 379,32 DH. Ce budget a été engagé à hauteur de 99% et émis pour 91%.

Crédits définitifs (*)	33 274 379,32
Engagements	32 821 786,90
%	99%
Emissions	30 208 388,36
%	91%

(*) y compris les reports

	Budget de Fonct.	Budget d'Invest.	Total
Crédits délégués	25 275 226,90	7 999 152,42	33 274 379,32
Engagements	24 843 358,44	7 978 428,46	32 821 786,90
%	98%	100%	99%
Emissions	24 830 003,74	5 378 384,62	30 208 388,36
%	98%	67%	91%

IV. La DDE Modernise son dispositif de gestion des risques pour une meilleure Performance

Basé sur une approche de complémentarité entre les actions de l'audit et de l'inspection, le dispositif du contrôle interne a été renforcé davantage aussi bien au niveau des processus métiers qu'au niveau organisationnel.

1. Réalisation du plan annuel d'audit pour l'année 2023

Dans le cadre de l'exécution du plan annuel d'audit, le Service de l'Audit et du Contrôle interne a réalisé deux missions d'audit thématique couvrant neuf Délégations des Domaines de l'Etat relevant des Directions Régionales de Dakhla, Guelmim, Fès, Oujda, Agadir, Marrakech, Rabat et Tanger. La première thématique a porté sur le contrôle de la gestion et du suivi des dossiers d'investissement. La deuxième avait pour objet le suivi du recouvrement des redevances locatives des biens de l'Etat, mobilisés dans le cadre du partenariat agricole .



2. Inspection constructive et corrective

Treize (13) missions d'inspection ont été réalisées au courant de cet exercice, couvrant Dix (10) délégations et Sept (7) aspects de gestion du domaine privé de l'Etat.

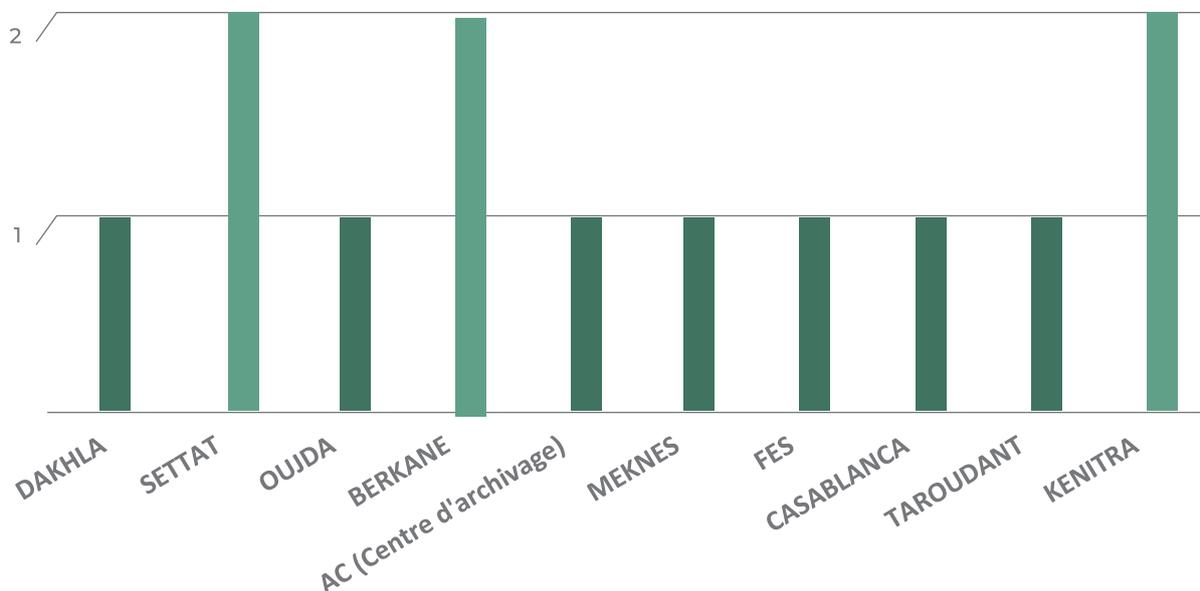
Il s'agit essentiellement des missions engagées suite à des saisines et réclamations en relation avec les dossiers des occupations, les dossiers des fonctionnaires logés, les conflits liés à la récupération des terres au nom de l'Etat en vertu des Dahirs de 1963 et 1973, ainsi que des missions d'inspection concernant le volet investissement et également le comportement des fonctionnaires.

Dans le cadre de la complémentarité entre les services de la division, une mission d'audit réalisée par le service de l'audit et du contrôle interne a déclenché des missions d'inspection dans le but d'enquêter sur des actes des gestion présentant des risques potentiels de non conformité légale.

A ce titre, cinq (5) missions ont été programmées durant cet exercice et ont concerné essentiellement la notification et l'exécution des jugements en faveur de l'Etat.

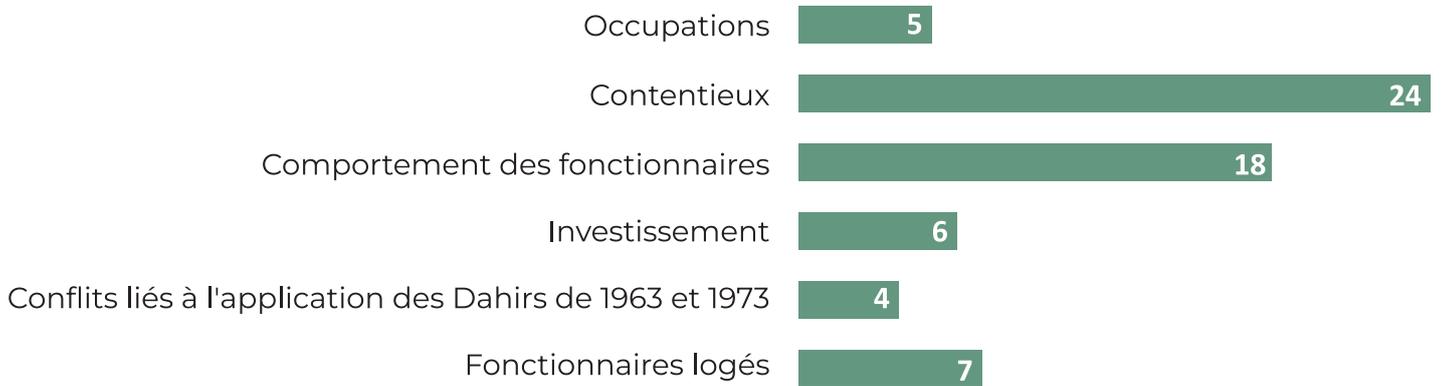


Répartition des missions réalisées par Délégation



En fin, les rapports d'inspection relatifs aux missions réalisées en 2023 ont formulé 69 recommandations et décisions approuvées.

Nombre des recommandations par aspect de gestion



المملكة المغربية
ⵜⴰⴳⴷⴰⵏⵜ ⴰⴳⴷⴰⵏⵜ ⴰⴽⴷⴰⵢⵜ

Ministère de l'Economie et des finances
وزارة الاقتصاد والمالية
ⵜⴰⴳⴷⴰⵏⵜ ⴰⴽⴷⴰⵢⵜ ⴰⴳⴷⴰⵏⵜ ⴰⴽⴷⴰⵢⵜ

Direction des domaines de l'Etat
مديرية أملاك الدولة
ⵜⴰⴳⴷⴰⵏⵜ ⴰⴽⴷⴰⵢⵜ ⴰⴳⴷⴰⵏⵜ ⴰⴽⴷⴰⵢⵜ



Direction des Domaines de l'Etat
Av. El Hadj Ahmed Charkaoui,
Rabat
www.domaines.gov.ma